

SAS parc éolien de la Foye

Enquête publique organisée du Lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus

Portant sur :

Une demande d'autorisation présentée par la SAS Parc éolien de La Foye pour exploiter un parc éolien comportant 3 éoliennes et 2 postes de livraison sur la commune de Saint-Vincent-La-Châtre

Procès-verbal de synthèse

Vu l'article R 123-18 du code de l'environnement,
Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2022.

La demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien situé sur la commune de Saint-Vincent-La-Châtre a donné lieu à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre 2022 au 21 octobre 2022 inclus pendant une durée de 33 jours consécutifs au cours desquels le dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public au travers du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Vincent-La-Châtre :

Le lundi 19 septembre 2022	de 9 h à 13 h.
Le mardi 27 septembre 2022	de 9 h à 13 h.
Le jeudi 6 octobre 2022	de 9 h à 13 h.
Le vendredi 14 octobre 2022	de 9 h à 13 h.
Le vendredi 21 octobre 2022	de 9 h à 13 h.

I Origines des observations.

Rappel : Les observations proviennent soit :

- ✓ Du registre d'enquête ouvert en mairie de Saint-Vincent-La-Châtre,
 - ✓ Des courriers adressés directement au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Vincent-La-Châtre. Ceux-ci ont été systématiquement enregistrés dans le registre d'enquête mis à la disposition du public. L'ensemble a été scanné pour être remonté au niveau du registre dématérialisé.
 - ✓ Du registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4133> par la société Préambules,
 - ✓ Des courriels envoyés à l'adresse mail suivante : « enquete-publique-4133@registre-dematerialise.fr ».
- L'ensemble des observations a été centralisé au niveau du registre dématérialisé de façon à ce que chacun puisse prendre connaissance de la totalité des observations y compris le porteur de projet ERG Développement représenté par Monsieur Van De Sompel.**

II Classement des observations.

Il a été relevé 360 observations regroupées sur le registre dématérialisé. Elles ont été numérotées de 1 à 360.

Elles comprennent :

♦ **A** Une pétition. Celle-ci a été remise au commissaire enquêteur lors de sa permanence du 6 octobre 2022 par l'association « Stop éolien en pays mellois ». Elle a été enregistrée en mairie de Saint-Vincent-La-Châtre.

♦ **B** Les personnes opposées au projet.

L'analyse de leurs observations a fait ressortir 10 thèmes récurrents à savoir : ① Patrimoine ② Le Paysage ③ Santé/ Bruit ④ Démantèlement / Excavation ⑤ Immobilier ⑥ Biodiversité/Avifaune/Faune ⑦ Divers/ Incidences économiques/ Concertation ⑧ Machines / Recommandations Eurobats ⑨ Habitant-Habitation / Saturation ⑩ Mesures ERC.

♦ **C** Les personnes favorables au projet.

Il n'y a pas de thèmes forts qui ressortent de l'analyse des observations

Les thèmes que j'ai pu relever ne vous exonèrent en rien de leur analyse détaillée.

A La Pétition.

Elle comprend :

Un document intitulé Pétition de 746 signatures contre le projet éolien La Foye- commune de St-Vincent-La-Châtre en date du 19 septembre 2022.

Une liste de personnes signataires d'un document intitulé « Stop à l'éolien en pays mellois ».

Une liste de personnes signataires d'un document intitulé « Pétition anti éolienne ».

Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

Cette pétition est contre le projet de La Foye porté par ERG pour les raisons suivantes :

- Les machines sont trop proches des habitations et vont nuire au bien-être et à la santé des riverains.
- Le guide de l'éolien édité par la communauté de communes du pays mellois recommande des distances de 5 fois la hauteur des machines.
- L'association demande que le chemin de randonnée passant au pied de la E3 ne soit pas modifié.
- Elle estime que la E2 est à moins de 200 m de la lisière du bois de La Foye. Elle remet en cause les caractéristiques des machines.
- Une présence de nombreux parcs (8 parcs en fonction, 8 autorisés, 4 en instruction).
- ERG est dans l'impossibilité d'amender son projet.
- L'association constate une non-participation de la population concernée (convention d'Arrhus et art 7 de la charte de l'environnement).

B Les personnes opposées au projet.

Une liste des personnes a été établie classée par origine (B-1)

Chaque observation a été relevée et résumée par thèmes par le commissaire enquêteur (B-2).

Elles ont été regroupées en fonction des thèmes récurrents (B-3)

B-1 Liste des personnes opposées au projet par origine des observations.

	Web	Email	Courrier Registre
♦ Monsieur Pierre (Observation 1).	x		
♦ Madame Brangier Valérie (Observation 2)	x		
♦ Anonyme (Observation 3)	x		
♦ Madame Bourreau Françoise (Observation 4)	x		
♦ Madame Ferru Nadia (observation 5)	x		
♦ Monsieur Ferru Jean-François (Observation 6)	x		
♦ Monsieur Morin Thierry (Observation 7)			x
♦ Madame Morice Stéphanie (Observation 8)			x
♦ Madame Bourreau Françoise (Observation 9)			x
♦ Monsieur et Madame Micheneau (Observation 10)			x
♦ Monsieur Menager Yann (Observation 13)	x		
♦ Monsieur Suire Olivier (Observation 14)	x		
♦ Monsieur Dommeizel (Observation 15 et 20)	x		
♦ Monsieur Petit Jean (Observation 16)			x
♦ Monsieur et Madame Bertrand de Belleville (Observation 17)			x
♦ Monsieur Suire Olivier (Observation 19)	x		
♦ Monsieur Dommeizel (Observation 20)	x		
♦ Monsieur Moret Yannick (Observation 21)		x	
♦ Mr Moret Antoine (Observation 22 et 23)		x	
♦ Madame Voix (Observation 24)	x		
♦ Monsieur Larand Jean-Luc (Observation 25)	x		
♦ ASSOCIATION STRESSSS Sauvegarde des Territoires Ruraux de l'Espace Sainte Eanne, Salles et Soudan (Observation 26 / 27)	x		
♦ Monsieur Marlet Roland (Observation 28)	x		
♦ Monsieur Blanchet Jean-Pierre (Observation 29)	x		
♦ Madame Blanchet Marguerite (Observation 30)	x		
♦ Madame Diverd Chantal (Observation 31)		x	
♦ Madame Deniaud Isabelle (Observation 32)		x	
♦ Monsieur Suire Nicolas (Observation 34)	x		
♦ Monsieur Frédéric (Observation 35)	x		
♦ Monsieur Bucher Vianney (Observations 36)	x		
♦ Madame Lebrun Michèle (Observation 37)		x	
♦ Monsieur Lebrun Denis (Observation 38)		x	
♦ Madame Lebrun Estelle (Observation 39)		x	
♦ Monsieur Suire (Observation 41)	x		
♦ Madame Alice (Observation 42)	x		
♦ Madame Bourreau Françoise (Observation 43)	x		
♦ Anonyme (Observation 44)	x		
♦ Madame Hettler Violette (Observation 45)			x
♦ M. et Mme Castin (Observation 46)			x
♦ Monsieur Bonnet Marcel (Observation 47)			x
♦ Monsieur Bonnet Franck (Observation 48)			x
♦ Madame Bonnet Sylvie (Observation 49)			x
♦ Monsieur Albert Mathieu (Observation 50)			x
♦ Madame Albert Anaïs (Observation 51)			x
♦ Monsieur Beteille Florent (Observation 52)			x
♦ Monsieur et Madame Girault Yannick (Observation 53)			x
♦ Monsieur Bourreau Jean-Pierre (Observation 54)			x

	Web	Email	Courrier Registre
♦Monsieur Julien Suire (Observation 55)	X		
♦Monsieur Bourreau Jean-Pierre (Observation 56)	X		
♦Madame Vezien Audrey (Observation 57)	X		
♦Monsieur Martin Christian (Observation 58)	X		
♦Madame Mathieu (Observation 59)	X		
♦Monsieur et Madame Sonja et Mark Gurt (Observation 61)	X		
♦Mairie de Sainte-Soline (Observation 62)		X	
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 63)	X		
♦Anonyme (Observation 64)		X	
♦Anonyme (Observation 65)		X	
♦Anonyme (Observation 66)	X		
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 67)	X		
♦Monsieur Micheneau Philippe (Observation 68)	X		
♦Monsieur Molard Bernard (Observation 69)	X		
♦Monsieur Suire olivier (Observation70)	X		
♦Madame Blardat Geneviève (Observation 72)	X		
♦Anonyme 3 rue du parc 79120 LEZAY (Observation 73)	X		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 76)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 77)	X		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 78)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 80)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 82)	X		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 83)	X		
♦Monsieur Faure Michel (Observation 87)	X		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 88)	X		
♦Monsieur Auger Julien (Observation 89)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 90)	X		
♦Anonyme (Observation 91)	X		
♦Madame Micheneau (Observation 92)	X		
♦Monsieur Meunier Claude (Observation 93)	X		
♦Monsieur Suire Olivier (Observation 94)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy (Observation 95)	X		
♦Mademoiselle Hettler Iris (Observation 96)			X
♦Monsieur Delaval (Observation 97)			X
♦Monsieur et Madame Gargoulaud (Observation 98)			X
♦Madame Sallé Roselyne (Observation 99)			X
♦Madame Gravier Jacqueline (Observation 100)			X
♦Monsieur Brunet Eric (Observation 101)			X
♦Madame Delaval Caroline (Observation 102)			X
♦Monsieur Hettler (Observation 103)			X
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 104)			X
♦Monsieur Marlet Roland (Observation 105)			X
♦Monsieur Gervais Jean-Louis (Observation 106)			X
♦Monsieur Manzé Gaëtan (Observation 107)			X
♦Madame Dubray Madeleine (Observation 108)			X
♦Monsieur Dubray Jean-Jacques (Observation 109)			X
♦Monsieur Tessier Yves (Observation 110)			X
♦Monsieur Paillet Philippe (Observation 111)			X
♦Madame Massias Gaëlle (Observation 112)			X
♦Monsieur Pierre Michel (Observation 113)			X
♦Madame Vallet Pierrette (Observation 114)			X

	Web	Email	Courrier Registre
♦Monsieur Bouchaud Marcel (Observation 115)			x
♦Monsieur Senoville Sébastien et			x
♦Madame Despas Gwënaelle (Observation 116)			
♦Madame Edith de Pontfarcy (Observation 117)	x		
♦Monsieur Louis F (Observation 118)	x		
♦Anonyme (Observation 119)	x		
♦Monsieur Louis F (Observation 120)	x		
♦Anonyme (Observation 121)	x		
♦Anonyme (Observation 122)	x		
♦Anonyme (Observation 123)	x		
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 124)	x		
♦Madame Edith de Pontfarcy (Observation 125)	x		
♦Madame Masse Isabelle (Observation 126)	x		
♦Madame Edith de Pontfarcy (Observation 127)	x		
♦Anonyme (Observation 128)	x		
♦Monsieur Manson David (Observation 129)	x		
♦Monsieur Desaiuvres Christian (Observation 130)	x		
♦Madame Bouchaud Corinne (Observation 131)	x		
♦Monsieur Lenepveu Patrick (Observation 132)		x	
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 133)	x		
♦Madame Piart Véronique (Observation 134)	x		
♦Madame Piart Véronique (Observation 135)	x		
♦Madame Federico Annie-Laurie (Observation 136)	x		
♦Monsieur Boussiquet Christophe (Observation 137)	x		
♦Monsieur Bourreau Jean-Pierre (Observation 138)	x		
♦Madame Boussiquet Lucie (Observation 139)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 142)	x		
♦Inconnu (Observation 143)	x		
♦Monsieur Nagel Johannes (Observation 144)	x		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 145)	x		
♦Monsieur Marlet Roland (Observation 147)	x		
♦Madame Cleret de Langavant (Observation 148)	x		
♦Madame Bourreau (Observation 149)	x		
♦Madame Lery-Delage (Observation 150)	x		
♦Monsieur Vaillant Didier (Observation 153)	x		
♦Monsieur Vaillant Didier (Observation 154)	x		
♦Monsieur Quintard Jean-Paul (Observation 155)	x		
♦Association « Stop éolien en pays mellois» (Observation 156)			
♦Monsieur Bourreau Marc (Observation 157)	x		
♦Monsieur Prieur Thomas (Observation 158)			x
♦Madame Danellier Cindy (Observation 159)			x
♦Monsieur Sillon Emilien (Observation 160)			x
♦Madame Chapat Elodie (Observation 161)			x
♦Madame Dubreuil Corinne (Observation 162)			x
♦Monsieur Saurin Thierry (Observation 163)			x
♦Monsieur Luquiaud Nicolas (Observation 164)			x
♦Madame Grémiault Paule (Observation 165)			x
♦Madame Sillon Caroline (Observation 166)			x
♦Monsieur Rabiller Lucas (Observation 167)			x
♦Monsieur Sillon Thierry (Observation 168)			x
♦Madame Sillon Sabine (Observation 169)			x

	Web	Email	Courrier Registre
♦Madame Valcarcel Glanays (Observation 170)			X
♦Monsieur Demelier Loïc (Observation 171)			X
♦Monsieur Prieur (Observation 172)			X
♦Madame Boutin Béatrice (Observation 173)			X
♦Monsieur Magneron Sylvain (Observation 174)			X
♦Madame Dromard Catherine (Observation 175)			X
♦Monsieur Dromard Sylvain (Observation 176)			X
♦Madame Weireuch Ambre (Observation 177)			X
♦Monsieur Tricot André (Observation 178)			X
♦Monsieur Mousset Michel (Observation 179)			X
♦Madame Jianping Chen (Observation 180)			X
♦Monsieur Marchewka Jacques (Observation 181)			X
♦Monsieur Meyer Jean-Jacques (Observation 182)			X
♦Madame Meyer Cathy (Observation 183)			X
♦Monsieur Ecalte Bernard (Observation 184)			X
♦Madame Ecalte Colette (Observation 185)			X
♦Monsieur Simon François (Observation 186)			X
♦Monsieur Suire Olivier (Observation 187)			X
♦Madame Horellou Catherine (Observation 189)	X		
♦Anonyme (Observation 190)	X		
♦Madame Petit Karine (Observation 192)	X		
♦Monsieur Weirauch Heinz (Observation 193)	X		
♦Madame Plat Marie-Hélène (Observation 194)	X		
♦Anonyme (Observation 195)	X		
♦Monsieur Nivau Richard (Observation 196)	X		
♦Madame Doray Anne-Marie (Observation 197)	X		
♦Madame Daix Karine (Observation 198)	X		
♦Madame Benitah Fleur (Observation 199)	X		
♦Anonyme (Observation 200)	X		
♦Monsieur Lecompte Emmanuel (Observation 201)	X		
♦Anonyme (Observation 202)	X		
♦Anonyme (Observation 203)	X		
♦Madame Bourreau Fanny (Observation 204)	X		
♦Adan et Raphaël (Observation 205)	X		
♦Madame Bernard Delphine (Observation 206)	X		
♦Anonyme (Observation 207)	X		
♦Monsieur Forget (Observation 210)	X		
♦Monsieur et Madame Laurent (Observation 211/212)		X	
♦Monsieur Bouchaud Marcel (Observation 213)		X	
♦Monsieur Pérochon Alain (Observation 214)	X		
♦Anonyme (Observation 215)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy (Observation 216)	X		
♦Madame Elisabeth (Observation 218)	X		
♦Madame Soulassol Emisabeth (Observation 219)	X		
♦Madame Soulassol Elisabeth (Observation 221) doublon			
♦Monsieur Moreau Hubert (Observation 222)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 223)	X		
♦Anonyme (Observation 225)	X		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 226)	X		
♦Monsieur Manson David (Observation 227)	X		
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 228)	X		

	Web	Email	Courrier Registre
♦Monsieur Manson David (Observation 229)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 230)	x		
♦Monsieur Pérochon (Observation 232)	x		
♦Anonyme (Observation 234)	x		
♦Monsieur Terrière Yannick (Observation 235)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 236)	x		
♦Monsieur Krasner Daniel (Observation 237)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 238)	x		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 239)	x		
♦Madame Robillard Monique (Observation 240)	x		
♦Monsieur de SaintVictor (Observation 241)	x		
♦Monsieur Suire Olivier (Observation 244)	x		
♦Madame Virginie (Observation 245)	x		
♦Madame Bergeron Maryse (Observation 246)	x		
♦Madame Ernst Maggy (Observation 247 et 248)	x		
♦Madame Ernst Maggy (Observation 249)	x		
♦Monsieur Pays François (Observation 250)	x		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 251)	x		
♦Anonyme (Observation 252)	x		
♦Monsieur de Saint-Victor (Observation 253)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy (Observation 254)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy (Observation 255)	x		
♦Madame Nathalie Espinoza Sandoval (Observation 256)			x
♦Monsieur Aubin Yves (Observation 257)			x
♦Monsieur Epron Jacques (Observation 258)			x
♦Madame Epron Annette (Observation 259)			x
♦Monsieur Dupeux Yannick (Observation 260)			x
♦Monsieur Billerot Patrick (Observation 261)			x
♦Monsieur Prieur J-Michel (Observation 262)			x
♦Monsieur Pairault J-Pierre (Observation 263)			x
♦Monsieur Auger Adrien (Observation 264)			x
♦Madame Nocquet Adrienne (Observation 265)			x
♦Madame Auger Martha (Observation 266)			x
♦Monsieur Auger Yaël (Observation 267)			x
♦Anonyme (Observation 269)	x		
♦Anonyme (Observation 270)	x		
♦Monsieur Masse Michel (Observation 271)	x		
♦Monsieur Bergeron Michel (Observation 272)	x		
♦Madame Cordier Annette (Observation 273)	x		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 274)	x		
♦Monsieur Moore Mark (Observation 275)	x		
♦Anthea (Observation 276)	x		
♦Monsieur Bouchaud Gérard (Observation 277)		x	
♦Monsieur et Madame Seine Frédéric (Observation 278)		x	
♦Madame Tucker Marie (Observation 279)	x		
♦Anonyme (Observation 280)	x		
♦Monsieur Royer Dominique (Observation 281)	x		
♦Monsieur de Pontfarcy Dominique (Observation 282)	x		
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 283)	x		
♦Anonyme (Observation 287)	x		
♦Anonyme (Observation 288)	x		

	Web	Email	Courrier Registre
♦Anonyme (Observation 289)	X		
♦Monsieur Papot Pascal (Observation 290)	X		
♦Anonyme (Observation 291)	X		
♦Madame Papot (Observation 292)	X		
♦Monsieur et Madame Denis Francis (Observation 293)	X		
♦Madame Messier Céline (Observation 294)	X		
♦Madame Dube Isabelle (Observation 295)	X		
♦Monsieur Loïc (Observation 296)	X		
♦Madame Briand Amélie (Observation 298)	X		
♦Monsieur Peltier Olivier (Observation 299)	X		
♦Madame Briand Amélie (Observation 300)	X		
♦Monsieur Peltier Olivier (Observation 301)	X		
♦Monsieur Dubray Serge (Observation 302)	X		
♦Madame Fouché-Ecalle Tatiana (Observation 303)	X		
♦Anonyme (Observation 304)	X		
♦Monsieur Denis Bernard (Observation 306)	X		
♦Anonyme (Observation 307)	X		
♦Anonyme (Observation 308)	X		
♦Monsieur Pineau G (Observation 309)	X		
♦Madame Vigier Katthleen (Observation 310-311)	X		
♦Monsieur Denis Jean-Luc (Observation 312)	X		
♦Madame de Pontfarcy Edith (Observation 313)	X		
♦Madame Batho delphine (Observation 314)	X		
♦Madame Nocquet Sylvie (Observation 315)		X	
♦Monsieur Nocquet David (Observation 316)		X	
♦Monsieur Guinard Philippe (Observation 317)	X		
♦Madame Clicque Véronique (Observation 320)	X		
♦Anonyme (Observation 321)	X		
♦Anonyme (Observation 322)	X		
♦Anonyme (Observation 323)	X		
♦Conseil municipal de St-Vincent (Observation 324)	X		
♦Anonyme (Observation 325)	X		
♦Madame Denis Catherine (Observation 326)	X		
♦Monsieur Denis Michel (Observation 327)	X		
♦Madame Vezien Gisèle (Observation 328)			X
♦Monsieur et Madame Moulin Guylaine (Observation 329)			X
♦Monsieur Bernard Michel (Observation 330)			X
♦Madame Bernard Paulette (Observation 331)			X
♦Madame Varenne Annie (Observation 332)			X
♦Monsieur Varenne Michel (Observation 333)			X
♦Madame Renoux Lucie (Observation 334)			X
♦Madame Renoux Agnès (Observation 335)			X
♦Monsieur Renoux Thomas (Observation 336)			X
♦Monsieur Renoux Bruno (Observation 337)			X
♦Madame Brunet Eva (Observation 338)			X
♦Madame Renoux Marie (Observation 339)			X
♦Monsieur Bellivier Patrick (Observation 340)			X
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 341)			X
♦Madame Bourreau Françoise (Observation 342)			X
♦DSNE Madame Migaud Magali (Observation 343)			X
♦Monsieur Trichet Jacques (Observation 344)			X

	Web	Email	Courrier Registre
♦Monsieur Simon Patrick (Observation 346)			x
♦Madame Simon Michèle (Observation 347)			x
♦Monsieur Giacalone Patrick (Observation 348)		x	
♦Madame Mignot Anne (Observation 349)	x		
♦Madame Mignot Anne (Observation 350)	x		
♦Monsieur Mignot Alain (Observation 351)	x		
♦Monsieur Mignot Alain (Observation 352)	x		
♦Monsieur Garnier Richard (Observation 353)	x		
♦Monsieur Suire Olivier (Observation 354)	x		
♦Anonyme (Observation 355)	x		
♦Madame Albert Liliane (Observation 356)	x		
♦Anonyme (Observation 357)	x		
♦Monsieur Dubray Jean-Jacques (Observation 358)	x		
♦Madame Dubray Madeleine (Observation 359)	x		
♦Anonyme (Observation 360)	x		

B-2 Relevé des thèmes de chaque observation par le commissaire enquêteur.

Observation n° 1 Web : Monsieur Pierre 2, la Braudière 79500 ST VINCENT LA CHATRE.

Favorable à l'éolien.

Défavorable en pays Mellois par respect à 6) l'environnement;

9) aux habitants. Saturation.

Observation n°2 Web : Madame Brangier Valérie 4 lieu-dit Moissac 79500 ST VINCENT LA CHATRE.

Défavorable au projet de la Foye. 9) Proche des habitations.

3) Néfaste pour la santé humaine et animale.

Observation n°3 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 7) Les éoliennes ne servent à rien.

Observation n° 4 Web : Madame Bourreau Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-châtre.

Défavorable au projet. 6) Deux Corridors de la TVB proches du site.

6) Avifaune importante sur la ZIP. Couloir migratoire

8) Prescriptions Eurobats et de la SFPEM.

10) Proposition de bridage mais sans recherche des pertes (Suivi de mortalité sur parcs voisins).

6) Art 411-1 du CE et jurisprudence du Conseil d'Etat 4/02/2022; demande de dérogation.

Choix d'une autre zone d'implantation.

Observation n° 5 Web : Madame Ferru Nadia 73, Route de Chef-Boutonne 79500 SAINT-VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Proximité des hameaux. Saturation.

2) Paysage abimé par les feux de balisage.

5) Perte valeur immobilière.

Observations n° 6 Web : Monsieur Ferru Jean-François 73, Route de Chef-Boutonne 79500 Saint-Vincent-La Châtre.

Défavorable au projet. 9) et 2) Trop près des hameaux. saturation du territoire. Saturation visuelle.

3) Eclairage. Santé Campagne enlaidie

Observations n° 7 courrier : Monsieur Morin Thierry 20 Lieudit Moissac 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux. 9) saturation du territoire

Observation n° 8 courrier : Madame Morice Stéphanie 20 Lieudit Moissac 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux 9) saturation du territoire

Observation n° 9 courrier : Madame Bourreau Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-châtre.

7) Cette observation se base sur des faits non pris en compte par le porteur de projet.

7) Le document n°8 est un photomontage intéressant.

Observation n° 10 Mairie : Monsieur et Madame Micheneau Philippe 27 La Bernaedière 79500 Saint-Vincent-La-châtre.

9) Connaître la distance exacte entre sa maison et les éoliennes.

7) Connaître la nature et le montant des aides pour les riverains

Observation n° 13 Web : Monsieur Menager Yann 5 La Braudière 79500 Saint-Vincent-La-châtre.

Défavorable au projet. 7) Les éoliennes n'apportent rien.

9) Trop nombreuses sur le mellois trop près des hameaux.

Observation n° 14 Web : Monsieur Suire Olivier 79120 saint coutant.

Défavorable au projet.

7) Comparaison des lieux d'installation des parcs en Nouvelle Aquitaine (31% en Deux-Sèvres).

Observation n° 15 et 20 Web : Monsieur Dommezel 8 rue du Souil 79120 Saint Coutant.

Défavorable au projet. 9) Les éoliennes deviennent trop nombreuses dans le pays mellois (saturation).

8) Elles sont de plus en plus hautes.

7) et 9) La population locale n'est pas assez prise en compte. Les choix sont faits en fonction des intérêts économiques et politiques et non en fonction des locaux.

Observation n° 16 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur PETIT Jean 30 route de Melle 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 3) Gène des éclairages des éoliennes.

Observation n° 17 Courrier : Monsieur et Madame Bertrand et Valérie de Belleville 79120 Saint-Coutant.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 3) Gène des éclairages des éoliennes.

Observation n° 17 Courrier : Monsieur et Madame Bertrand et Valérie de Belleville 79120 Saint-Coutant.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysage mellois saturé.

4) S'interrogent sur l'obligation de démantèlement. Quid de la société dans 20 ans .

7) Quid de la provision. 7) Photomontage trompeur.

Observation n° 19 Web : Monsieur Suire Olivier 79120 Saint coutant.

Président des maires ruraux contre l'implantation de nouveaux parcs.

7) Mix énergétique nécessaire. 7) Méthode commerciale insupportable des porteurs de projet.

Observation n° 20 Web : Monsieur Dommezel 8 rue du Souil 79120 Saint Coutant.

Voir observation n°15.

Observation n° 21 Email : Mr MORET Yannick 10 lieudit la limouziniere 79500 Saint- Vincent-La-Châtre.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Proximité des habitations. trop sur "notre" territoire.

Observation n° 22 et 23 Email : Mr MORET Antoine 10 lieudit la limouziniere 79500 Saint- Vincent-La-Châtre.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 6) Biodiversité menacée car près d'un des derniers massifs forestiers du territoire.

Observation n° 23 Email : Mr MORET Antoine 10 lieudit la limouziniere 79500 Saint- Vincent-La-Châtre.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Déjà traitée voir obs. 22

Observation n° 24 Web : Madame VOIX Jacqueline 5 route de Mareuil La Rousselière ST LEGER 79500 MELLE.

Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 9) Trop sur notre territoire.

7) Les Deux-Sèvres comptent le plus grand nombre d'éoliennes de la région Nouvelle-Aquitaine.

Observation n° 25 Web : Monsieur LARAND Jean-Luc Les Oliviers 79400 NANTEUIL

Défavorable au projet. 8) et 9) Comparaison de la distance des 500 m avec des éoliennes de plus en plus hautes ; il faut revoir les distances réglementaires et les mettre en harmonisation avec les pays européens. 7)

Financement profitable aux promoteurs. 7) et 3) et 6) Développement anarchique des parcs avec conséquences humaines et de la biodiversité.

7) Déséquilibre dans la répartition des sites éoliens. 7) Fonctionnement réduit. Avantage financier pour les propriétaires. 4) Démontage non assuré par les porteurs de projet.

7) Déséquilibre dans la répartition des sites éoliens.

7) Fonctionnement réduit. Avantage financier pour les propriétaires. 4) Démontage non assuré par les porteurs de projet.

4) Démontage non assuré par les porteurs de projet.

Observation n° 26 / 27 Web : ASSOCIATION STRESSSS Sauvegarde des Territoires Ruraux de l'Espace Sainte Eanne, Salles et Soudan 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

Défavorable au projet. 7) Cette observation provenant de cette association devra apporter réponse de la part du porteur de projet.

Observation n° 27 Web : ASSOCIATION STRESSSS Sauvegarde des Territoires Ruraux de l'Espace Sainte Eanne, Salles et Soudan 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

Défavorable au projet. Complément à l'observation 26.

Observation n° 28 Web : Marlet Roland 20 impasse de la vigne 79500 Melle

Défavorable au projet. 6) Protection des chiroptères. 6) Action contre la faune et l'avifaune.

8) Hauteur des éoliennes.

7) Travaux de bornage irréguliers. 5) Dépréciation des habitations.

Observation n° 29 Web : Monsieur Blanchet Jean-Pierre 17 rue de Judée 79110 Chef-Boutonne

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 5) Perte de valeur. 9) Trop sur le territoire.

Observation n° 30 Web : Madame BLANCHET Marguerite 17 rue de Judée 79110 Chef-Boutonne

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 5) Perte de valeur. 9) trop sur le territoire.

Observation n° 31 Email : Madame DIVERD Chantal 7 route des silos Les Chasseignes

79800 Sainte Éanne.

Défavorable au projet. 9) Proximité des hameaux. Saturation du pays mellois.

3) Feux clignotants déjà insupportables. Alternance ombre/lumière sera désastreuse.

Observation n° 32 Email : Madame Deniaud Isabelle 34 route de Melle 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux. 2) Paysage mellois saturé. 5) Moins-value immobilière. 3)

Conséquence sur la santé.

6) Biodiversité menacée et 10) Mesures ERC inefficaces.

7) Factures d'électricité toujours en hausse. Défavorable au projet.

Observation n° 34 Web : Monsieur Suire Nicolas

Défavorable au projet. 9) Quiétude du site.

7) Intermittence de fonctionnement. 8) Hauteur des machines.

3) Pollution sonore et visuelle.

Observation n° 35 Web : Monsieur Frédéric 2 CHEMIN DES CHAUVINIÈRES 79800 Sainte

Eanne.

Défavorable au projet. 9) Deux-Sèvres Saturés.

7) Doute sur la rentabilité. Opposition entre porteur de projet et population.

Observation n° 36 Web : Monsieur BUCHER Vianney 79500 Saint-Vincent-La-Chatre.

Défavorable au projet. 9) Hauteur des machines, trop près des maisons.

7) Répartition non équitable en Nouvelle-Aquitaine.

4) Démantèlement non pris en compte dans l'étude d'impact. Pales non recyclables.

Observation n° 37 Email : Madame LEBRUN Michèle 6 lieu-dit la Limouzinière 79500 St- Vincent-la-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 2) et 9) Horizon mellois saturé. 3) La santé est prioritaire. 6)

Biodiversité menacée.

5) Perte de valeur

Observation n° 38 Email : Mr LEBRUN Denis 6 lieu-dit la Limouzinière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 2) et 9) Horizon mellois saturé. 3) La santé est prioritaire. 6)

Biodiversité menacée.

5) Perte de valeur

Observation n° 39 Email : Mme LEBRUN Estelle 6 Lieu-dit la Limouzinière 79500 St-Vincent-La-

Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 2) et 9) Horizon mellois saturé. 3) La santé est prioritaire. 6)

Biodiversité menacée.

5) Perte de valeur

Observation n° 41 Web : Monsieur Suire 8 rue du souil 79120 Saint Coutant

Défavorable à l'éolien. Défavorable au projet.

Observation n° 42 Web : Madame Alice.

Défavorable au projet. 7) Non rentable. 8) Les machines reposent sur des sols bétonnés.

2) et 6) Ruine des paysages et de la biodiversité.

Observation n° 43 Web : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet.

7) Evitement de CO2 par an est de 1900 Tonnes.

7) Gaz et charbon viennent pallier à l'activité intermittente des éoliennes.

7)) Taux de retour énergétique. 7) Provenance des matériaux utilisés pour la construction des éoliennes / CO2 émis par les camions pour la construction du parc. 7) Mesures de réduction proposées par ERG et rentabilité du site de la Foye.

Observation n° 44 Web : Anonyme ;

Défavorable au projet. 2) Touche au paysage et chemins de randonnées

6) Avifaune impacté. 8) Artificialisation des sols.

3) Impact sur la santé. 5) valeur immobilière.

Observation n° 45 Courrier : Madame HETTLER Violette 25 La Lambertière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 7) Ne figure pas sur la carte du SCoT.

8) Distance des 600 m non conforme à la hauteur des machines.

3) Nuisances sonores et visuelles (trouble de voisinage).

9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures ERC.

5) Dévaluation de la maison.

Observation n° 46 Courrier : M. et Mme CASTIN 1 La Martinière 79120 Lezay.

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux ; saturation du paysage.

3) Santé est un droit / Bruit insupportable. 5) Perte de valeur.

6) Biodiversité menacée.

Observation n° 47 Courrier : Monsieur BONNET Marcel 11 La Barlatrie 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 48 Courrier : Monsieur BONNET Franck 5 La Barlatrie 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 49 Courrier : Madame BONNET Sylvie 5 La Barlatrie 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 50 Courrier : Monsieur ALBERT Mathieu 5 Le Soleil Levant 79310 Mazière en Gatine.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 51 Courrier : Madame ALBERT Anaïs 5 Le Soleil Levant 79310 Mazière en Gatine.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 52 Courrier : Monsieur BETEILLE Florent 5 La Terre Noire 79500 Saint Leger de La Martinière.

Défavorable au projet. 9) Saturation du paysage.

7) Non rentable 7) CO2 émis par les camions pour la construction ; provenance des matériaux.

Observation n° 53 Courrier : Monsieur et Madame GIRAULT Yannick Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. 9) Saturation du territoire.

Observation n° 54 Mairie de Saint-Vincent-la-Châtre : Monsieur BOURREAU Jean-Pierre 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Courrier à venir. Voir Observation 56.

Observation n° 55 Web : Monsieur Julien Suire

Défavorable au projet. 9) Vie des habitants proches perturbée.

3) Nuisance sonores et visuelles. 6) Biodiversité. 4) Démantèlement

Observation n° 56 Web : Monsieur BOURREAU Jean-Pierre 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 7) Photomontage erroné ne permettant pas d'avoir la réalité (Cf le document n°8 de l'observation n°4). 9) et 8) Distance entre machines et habitations n'est pas établie.

7) Concertation du 25/04/2019 ne s'est pas passée comme prévue.

7) Dépliant de septembre 2022 non reçu au hameau de La Bernardière.

5) Moins-value immobilière. 3) Qualité de vie dégradée.

Observation n° 57 Web : Madame Vezien Audrey 5 la Forêt 79500 Marcellé

Défavorable au projet. 3) qualité de vie perturbée. Nuisances

Observation n° 58 Web : Monsieur Martin Christian 27 Chemin de la ballade 79190 Montalembert

Défavorable au projet. 9) Territoire saturé. 7) Opposition entre intérêts financiers et qualité de vie des

habitants. 3) Nuisances sonores et visuelles reconnues. 5) Immobilier en chute. 6) Biodiversité impactée.

7) Installation majoritairement en Poitou-Charentes. Rendement nul. Intermittence du fonctionnement.

Observation n° 59 Web : Madame Mathieu Sabine 16700 Bernac

Défavorable au projet. 9) Territoire saturé. 7) Méthode agressive des porteurs. 3) Qualité de vie médiocre avec

ces feux clignotants. 2) paysage abimé. 7) Le Poitou n'est pas une poubelle et leurs citoyens ne sont pas des

citoyens de seconde zone. 6) et 1) Biodiversité et patrimoine détruits.

Observation n° 61 Web : Monsieur et Madame Sonja et Mark Gurt Château de Gorce 16490 Pleuville

Défavorable au projet. 9) Saturation en Deux-Sèvres. 7) Energie intermittente et pas rentable.

7) Le reste de l'observation est une prise de position sur les énergies renouvelables.

Observation n° 62 Email : Mairie de Sainte-Soline 7, chemin de Couhé 79120 SAINTE SOLINE

Défavorable au projet. Résultat de la délibération : 3 voix contre; 2 pour; 2 abstention.

Observation n° 63 Web : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 8) Interrogation sur l'emplacement des machines. Choix de la variante 3 repose sur une argumentation insuffisante.

Pourquoi ne pas avoir fait le choix de 3 éoliennes au sud de la ZIP sur la commune de Fontivillé favorable à ce projet?

Les variantes 1 et 2 avaient des caractéristiques de machines plus petites (rotor et garde au sol).

Observation n° 64 Email : Anonyme

Défavorable à l'éolien. 7) Fait parvenir un article intitulé "Le Mythe éolien"

Observation n° 65 Email : Anonyme

Défavorable au projet. 7) Doute de la valeur d'une enquête publique car l'avis du public n'est pas pris en compte.

7) Profite à un petit nombre au détriment du citoyen lambda.

Observation n° 66 Web : Anonyme

Défavorable à l'éolien.

Observation n° 67 Web : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 3) Cette observation porte sur la santé humaine:

-Le bien-être physique, mental et social dépasse la notion de maladie.

-Le Maître d'ouvrage reconnaît que l'étude acoustique n'est pas suffisante pour assurer la conformité par rapport à la réglementation.

-La distance de 599 m d'El par rapport aux maisons de la Bernardière entrainera des perturbations pour les habitants.

-Effets d'ombrages sur les hameaux.

-Effets cumulés avec les projets de "Champ Paille"

-Covisibilité avec les parcs voisins.

-La distance aérogénérateur/riverains doit s'apprécier au regard de l'étude d'impact.

Conséquence de cette covisibilité : Nécessité de trouver un autre site.

Observation n° 68 Web : Monsieur MICHENEAU Philippe 27 La Bernardière 79500 St-VINCENT- LA-CHATRE.

Défavorable au projet. Avant-propos énoncé par ce contributeur : "QUOS VULT PERDERE JUPITER

DEMENTAT : Quand Jupiter veut perdre un homme, il lui ôte la raison. "

5) Achat de la maison en 2022 (18 visites sans suite à la vue du mât de mesures). Les notaires locaux constatent une diminution de la valeur des biens.

2) Vue sur 18 éoliennes avec lumière clignotante (distance entre 6,5 et 8,7 km).

7) *Rendement nul.*

Observation n° 69 Web : Monsieur Molard Bernard 125 Rue de la Conciergerie 79180 Chauray
Défavorable au projet et à l'éolien. 7) Etablir un moratoire en Deux-Sèvres. 8) Revoir la distance réglementaire (loi de 2010), passer de 500 m à 1500 m.

7) *Suppression des subventions accordées aux porteurs de projet.*

7) *Inégalité entre les départements. Certains sont plus venteux que les Deux-Sèvres.*

7) *Responsabilité de nos gouvernants.*

Observation n°70 Web : Monsieur Suire Olivier 79120 Saint Coutant.

Défavorable au projet. 7) Avis défavorable du CNPN sur le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables du 16/09/2022.

En lien avec le projet de la Foye.

Observation n° 72 Web : Madame Geneviève BLARDAT lotissement les châtaigniers 36 route de Melle 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Trop dans la région. 7) électricité trop chère dûe aux taxes.

2) et 3) *éoliennes dans champ de vision avec lumière constante.*

Observation n° 73 Web : Anonyme 3 rue du parc 79120 LEZAY

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 9) Saturation sur la commune. Prise en compte du projet "Champ Paille" qui est en cours situé à 3.3km sur les communes de Lezay et Saint-Vincent-La-Châtre.

Observation n° 76 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 7) DOC 1: Etude acoustique illégale. Remise en cause du calcul de la valeur médiane permettant au porteur de projet d'être conforme à la réglementation.

7) *Arrêt de la cour d'Appel de Toulouse condamnant la S.A.S.U. SOCIETE MARGNES ENERGIE au profit des personnes M. et Mme Fockaert.*

7) *Arrêt du Conseil d'Etat 6ème chambre, 28/07/2017 N° 402752.*

Observation n° 77 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 9) Saturation dans les Deux-Sèvres (30% des éoliennes de toute la région Nouvelle-Aquitaine sur 12 départements).

7) *Notion de déséquilibre entre départements pouvant produire de l'électricité (Cf. Conseil d'Etat 10 mars 2022).*

6) *Projet en contradiction avec les règles de protection de la biodiversité.*

9) *Jurisprudence de la Cour d'Appel s'oppose à l'encerclement des villages.*

7) *Production intermittente.*

Observation n° 78 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 7) Diminution de la force des vents. Le changement climatique entraîne des vents dans le nord-ouest et le centre de l'Europe inférieure de 10 % d'où production électrique en baisse.

La production électrique n'est pas fiable.

Observation n° 80 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine n'est pas appliqué. 7) Arrêt de la cour d'appel de Nantes du 22 mars 2022 : Inconvénients excessifs.

6) *Suivi de la mortalité de l'avifaune non communiqué.*

4) *L'extraction des sols en fin de vie des éoliennes n'est pas toujours réalisée.*

7) *Circulaire du CRE du 30 août 2022.*

Observation n° 82 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 6) Limite des 200 m en lisière de bois pas respectée.

7) *Direction de la Protection Civile : Respecter une distance de 350 m par rapport aux lisières.*

9) *Abandon des territoires comportant beaucoup d'éoliennes.*

Observation n° 83 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 2) Voir convention Européenne du paysage de Florence du 20 octobre 2000.

.... *Le paysage participe à l'intérêt général.*

..... *Son champ d'application : Tous les paysages même ceux du quotidien.*

Observation n° 87 Web : Monsieur FAURE MICHEL Praisnaud 16490 AMBERNAC

Défavorable au projet. 7) Remise en cause des chiffres annoncés (production insuffisante pour alimenter en électricité une population annuelle de 19620 personnes / Evitement d'émission de CO²).

2) et 9) Saturation des paysages et de l'environnement mellois.

6) Impact sur la biodiversité : Site Natura 2000; biodiversité; Chiroptères.

3 Nuisances sonores.

Observation n° 88 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 7) Part de l'éolien dans la production électrique de la région.

Observation n° 89 Web : Monsieur AUGER Julien 12 La Toison 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations et Sud-Est des Deux-Sèvres surchargé.

Observation n° 90 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 6) Principe de non régression environnementale de l'art L110-1 du CE devrait s'appliquer au projet de La Foye.

9) la méthode d'analyse de la saturation visuelle élaborée par la Préfecture des Hauts de France (doc. dernière édition de février 2022).

Cette analyse objective est depuis plusieurs années le mode d'emploi destiné aux promoteurs éoliens qui s'en affranchissent le plus souvent.

4) Excavation laissée à l'appréciation du préfet

Observation n° 91 Web : Anonyme 3 impasse des Tisserands 79110 FONTIVILLIE

Défavorable au projet. 6) Plus d'une vingtaine d'espèces de chiroptères présents sur le site. Taux de mortalité important.

9) Cumul des sites sur le territoire des Deux-Sèvres.

Observation n° 92 Web : Madame MICHENEAU Françoise 27 LA BERNARDIERE 79500 St VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 7) Photos trompeuses car ne montrent pas la proximité des hameaux. 7) Pourquoi la lettre d'information distribuée le 6/09/2022 n'a pas été mise dans toutes les boîtes aux lettres (surtout celles des hameaux à proximité au projet).

7) La mesure d'accompagnement participant à la rénovation énergétique n'est pas claire.

2) Depuis mon domicile : Vision de 18 éoliennes situées entre 8.7 km et 6.5 km. 3) Nuisance visuelle.

9) Prévision de plantation pour les maisons impactées peu convaincante.

Observation n° 93 Web : Monsieur MEUNIER Claude 118, Route de l'Egray 79220 Germond-Rouvre

8) Remise en cause des chemins utilisés pour la construction des éoliennes ; surtout le chemin reliant La Lambertière et La Bernardière.

8) Travaux de raccordement entre postes de livraison et postes sources.

Observation n° 94 Web : Monsieur Suire Olivier 79120 saint Coutant

Défavorable au projet. 7) Description d'une délibération portant sur un projet éolien dans une commune proche.

Observation n° 95 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Les projets éoliens manquent d'objectivité. Intervention du Conseil d'Etat.

3) Utilise une norme acoustique non reconnue, la norme NFS 31114 au lieu de la norme AFFNOR.

9) Saturation visuelle.

7) Pourquoi le choix de la solution 3 : Maîtrise foncière.

6) Non-respect des recommandations de la DREAL; du SRADDET.

7) Rendement faible des éoliennes.

Observation n° 96 Courrier : Melle HETTLER Iris Déposée le jeudi 6 octobre 2022

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vente maison, moins -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 97 Courrier : Monsieur DELAVAL Frédéric 9 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux.

9) Saturation sur le territoire.

Observation n° 98 Courrier : M. et Mme GARGOULLAUD 9 La Limouzinière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations / Mellois saturé.

3) Bien-être des habitants à rechercher.

7) Taxes foncières en faveur de l'éolien.

Observation n° 99 Courrier : Madame SALLÉ Roselyne 18 Route de Melle 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 3) et 9) Habitations ; incidences sur la santé.

5) Moins-value immobilière. 6) Biodiversité impactée.

4) Doute, au bout de 20 ans, sur la remise en état des terrains.

Observation n° 100 Courrier : Madame GRAVIER Jacqueline 19 bis Impasse de la Vigne 79500 Saint-Léger-de-La-Martinière

Défavorable au projet. 8) Engins à faible rendement.

7) Politique énergétique remise en cause.

Observation n° 101 Courrier : Monsieur BRUNET Éric

Défavorable au projet. 9) Saturation sur le mellois. 2) Paysage défiguré.

6) Faune détruite.

7) Facture électrique en hausse.

Observation n° 102 Courrier : Madame DELAVAL Caroline 9 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 9 Trop sur le territoire.

Observation n° 103 Courrier : Monsieur HETTLER 3 Pont Gauthier 79500 Melle

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux / 9) Trop sur le territoire.

7) La zone de projet ne figure pas sur la carte du ScoT. 8) Rapport hauteur des machines et habitations : Les données de l'étude d'impact auraient dû conduire à un autre choix d'implantation.

3) Nuisances sonores et visuelles. Notion du bien-être des riverains.

2) et 9) Trop d'éoliennes : Saturation et paysages défigurés

5) immobilier : moins-value.

Observation n° 104 Courrier : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 7) Madame Bourreau base son analyse sur la cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre. édité en septembre 2022. Celle-ci invite le porteur du projet à prendre connaissance de ce document qui balaie l'ensemble des questions que l'éolien pose à la région Nouvelle-Aquitaine et en Poitou-Charentes en particulier.

**Observation n° 105 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur MARLET Roland
20 impasse de la vigne 79500 Melle**

Voir contribution 28.

Défavorable au projet. 6) Protection des chiroptères. 6) Action contre la faune et l'avifaune.

8) Hauteur des éoliennes.

7) Travaux de bornage irréguliers. 5) Dépréciation des habitations.

Observation n° 106 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur GERVAIS Jean-Louis

Défavorable au projet. 6) Sur le chemin de La Bernardière à La Lambertière, existence de châtaigniers qu'il est absolument nécessaire de protéger en cas d'autorisation du projet. Voir photo d'un de ces châtaigniers.

8) Eolienne sur parcelle ZA4 est trop près des habitations de La Bernardière.

**Observation n° 107 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur MANZÉ Gaëtan
4 rue du tertre 79120 Saint-Coutant**

Défavorable au projet. 3) Intégralité physique et mentale dépend de la qualité de notre environnement.

3) Santé (différents effets).

9) Mellois saturé. 7) Rendement.

Observation n° 108 Courrier : Madame Dubray Madeleine 3 La Braudière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Saturation des parcs éoliens en Deux-Sèvres et ce, malgré les protestations des élus et des habitants.

7) Position des porteurs utilisant des arguments mensongés dans le but de rapports financiers intéressants.

Observation n° 109 Courrier : Monsieur Dubray Jean-Jacques 3 La Braudière 79500 Saint-Vincent-La Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop d'éoliennes en Poitou Charentes et surtout les Deux-Sèvres. 9) Projet entre deux villes séparées par 1 km.

7) Agressivité des promoteurs sans tenir compte des élus et des habitants et de la MRAe.

Observation n° 110 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur Tessier Yves La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 5) Dévaluation. Possibilité de construire nulle.

Observation n° 111 Courrier : Monsieur PAILLER Philippe 4 La Bernardière 79500 Saint-Maixent-La Châtre

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 112 Courrier : Madame Massias Gaëlle 4 La Bernardière 79500 Saint-Maixent-La Châtre

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 113 Courrier : Monsieur Pierre Michel 11 rue de la Rousselière 79500 Melle

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 114 Courrier : Madame Vallet Pierrette 7 La Bernardière 79500 Dsaint-Vincent-La Châtre

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 115 Courrier : Monsieur Bouchaud Marcel 3La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 116 Courrier : Monsieur Senoville Sébastien et Madame Despas Gwënaelle 79500 Melle

Défavorable au projet. 7) La ZIP ne figure pas dans la carte du Scot.

9) Projet proche des habitations.

3) Nuisances sonores.

5) Vte maison -value.

8) Machine trop haute (180 mètres).

Observation n° 117 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 6) et 8) Augmentation de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères du fait de l'augmentation des caractéristiques des machines (hauteur des mâts, diamètre des rotors, garde au sol diminué).

6) Les conséquences seraient une demande dérogation à destruction d'espèces protégées.

Observation n° 118 Web : Monsieur LOUIS F... 86510

Défavorable au projet. 8) Caractéristiques des machines non conforme aux recommandations d'Eurobats et de la SFPEM.

6) Secteur d'implantation dans un couloir migratoire.

6) Demande dérogation pour destruction d'espèces protégés. Conseil d'Etat du 4/02/2022.

Observation n° 119 Web : Anonyme 14 la braudiere 79500 Saint Vincent la chatre

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. Trop sur le territoire.

5) Moins-value des maisons.

6) Biodiversité impactée. 7) Augmentation des taxes sur l'électricité.

Observation n° 120 Web : LOUIS F 86510

Défavorable au projet. 8) Demande au porteur de projet d'être plus précis sur les caractéristiques des machines utilisées.

2) et 9) Paysage autour du projet saturé par les parcs éoliens déjà existants.

Observation n° 121 Web : Anonyme Stéphane

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux. 9) Trop sur le territoire.

5) Moins-value des maisons. 3) Bien-être des citoyens est un droit.

Observation n° 122 Web : Anonyme Arnaud

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux et saturation du territoire.

5) Diminution de la valeur immobilière.

6) Biodiversité impactée.

7) Augmentation des taxes sur l'électricité.

Observation n° 123 Web : Anonyme Claudette

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. Saturation du territoire.

Observation n° 124 Web : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 6) Protection réglementaire et biodiversité

Code de l'environnement / Directive CEE n° 92/43 / Convention de Bonn.

Nombreuses espèces menacées sur la zone.

10) Remise en cause des mesures compensatoires suite à la perte de 59 ml de haies détruites. La surface de compensation est inférieure à la surface impactée.

8) Choix du site remis en cause.

Observation n° 125 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 7) Rappel du rôle du commissaire enquêteur.

Observation n° 126 Web : Madame Massé Isabelle 1 rue champ poignard 79800 salles

Défavorable au projet. 9) Près des habitations 9) Paysages saturés.

3) Nuisances sonores et visuelles. 5) Moins-value immobilière.

6) Biodiversité impactée.

Observation n° 127 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable au projet. 7) Bilan électrique établi par RTE pour 2021 7) Merci au maître d'ouvrage de faire une réponse détaillée à cette observation.

Observation n° 128 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux. 2) et 9) Saturation du paysage.

3) Danger pour la santé. Bien-être des personnes à proximité remis en cause.

Observation n° 129 Web : Monsieur Manson David 5 la Guillottière 86120 Vézères

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysage saturé / projet contraire à la volonté politique de ne pas encercler les villages ruraux.

5) Immobilier, -value.

2) document joint concernant le tourisme, le paysage et les éoliennes.

Observation n° 130 Web : Monsieur Desaièvres Christian 10 Villermat 79370 Beaussais

Défavorable au projet. 9) Pays mellois saturé / Répartition déséquilibrée en Nouvelle-Aquitaine. Que chacun prenne sa part.

2) Impossible d'avoir un horizon sans éoliennes clignotantes.

3) et 9) Impact sur les habitants 5) Baisse des prix de l'immobilier.

6) *Pas d'étude sérieuse sur les conséquences sur la biodiversité.*

Observation n° 131 Web : Madame Bouchaud Corinne 10 Villermat 79370 Beaussais

Défavorable au projet. 9) Saturation du pays mellois / Répartition en Nouvelle-Aquitaine déséquilibrée.

Observation n° 132 Email : Monsieur LENEPVEU Patrick

Défavorable au projet. 9) Pays mellois saturé / Urgent de procéder à un rééquilibrage en Nouvelle-Aquitaine.

6) *Biodiversité impactée.*

7) *Rendement inefficace. 7 Non-respect des documents locaux (Scot, SRCE, SRADDET, guide de l'éolien en Mellois. 7) Problème des postes source. 7) Moratoire urgent.*

Observation n° 133 Web : Madame BOURREAU Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Défavorable au projet. 3) Etude acoustique pas claire. 3) Quid de l'emplacement des points de mesures (pas à La Braudière). Incohérence, figures des pages 63 et 105. 3) Pourquoi mettre des points de mesures à des emplacements éloignés et pas aux hameaux les plus proches.

7) *Pourquoi avoir choisi comme modèle d'éoliennes Vestas ?*

3) *Nuisances insupportables à prévoir pour les hameaux les plus proches*

Observation n° 134 Web : Madame Piart Véronique 10 La Bernardière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Projet entre La Bernardière et La Lambertièrre inacceptable. 2) 9) Saturation visuelle et paysagère.

8) *Revoir la distance La Bernardière/ La Lombardièrre et l'apprécier en fonction de l'étude d'impact.*

Délivrance de l'autorisation d'exploiter subordonnée à la distance d'éloignement entre les installations et les habitats.

9) *Chemin de randonnée. 5) Valeur immobilière.*

Observation n° 135 Web : Madame Véronique Piart 10 La Bernardière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 7) La société EARL PIART est réservée sur les travaux d'aménagement d'accès.

7) *Etude d'impact pas claire.*

7) *Les parcelles doivent rester libre pour les engins agricoles.*

Observation n° 136 Web : Madame FEDERICO Annie-Laurie Les Oliviers 79400 NANTEUIL

Défavorable au projet. 9) Deux-Sèvres ont contribué très largement.

7) *Fonctionne par intermittence. 7) Promoteurs agressifs implantant toujours plus.*

2) *Paysage saturé / participe au mitage de celui-ci.*

Observation n° 137 Web : Monsieur Boussiquet Christophe 12 Moissac 79500 saint Vincent la Chatre

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 3) Bruit sera insupportable.

Observation n° 138 Web : Monsieur BOURREAU Jean-Pierre 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Défavorable au projet. 7) Etude d'impact approximative :

* *Données climatiques,*

* *Les données hydrologiques (prise en compte du puits de La Braudière et pas ceux (5) de La Bernardière situés à 599 m de la E1,*

* *Les données piézométriques. Existence de nappes d'eau souterraines avec remontées possibles (les sols peuvent être fragilisés),*

* *Pollution des milieux pendant les travaux (socle des éoliennes),*

* *Risque sismique de niveau 3 dans la région.*

Observation n° 139 Web : Madame Boussiquet Lucie 12 Moissac 79500 Saint Vincent la Chatre

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysage mellois saturé. 3) Les lumières clignotantes seront insupportables.

Observation n° 142 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) L'énergie éolienne est une énergie intermittente devant être couplée avec des centrales à gaz ou au charbon avec des rejets de CO2 important.

6) *Non-respect de l'art L411-2 pour la préservation des espèces protégées.*

2) *La position des porteurs de projet est erronée quant à la notion de paysage.*

Observation n° 143 Web : Inconnu

Défavorable du projet. 2) et 9) Saturation en pays mellois; lumières clignotantes. Rééquilibrer la répartition.

8) *Recyclage des machines douteux.*

Observation n° 144 Web : Monsieur Nagel, Johannes 54 route du Champ de Foire 79120 Sepvret

Défavorable au projet. 7) 2) Activité touristique incompatible avec ce projet. Paysage abimé. 7) Conséquence économique sur notre activité.

3) *Cadre de vie remis en cause.*

7) *Remise en cause des politiques nationale et régionale des énergies renouvelables (pour une concentration des parcs dans des endroits précis).*

Observation n°145 Web : Madame Edith de PONTFARCY 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Défavorable à l'éolien. 7) Suite de 6 documents montrant le manque de stabilité de la production électrique éolienne.

L'analyse du 1° document (catalogue DIDO du ministère de la Transition) montre une baisse de la production éolienne par année glissante 2019/2020/2021.

Les autres documents sont des statistiques.

Observation n° 147 Web : Monsieur Marlet Roland 20 impasse de la vigne 79500 Melle

Défavorable au projet. 7) Comportement des professionnels de l'éolien.

8) *Les parcs ne seront pas démembrés car les porteurs de projet auront disparu.*

Observation n° 148 Web : Madame Cleret de Langavant Benedicte 18 rue montausier 79890 Salles

Défavorable au projet. 2) Paysage dénaturé. 6) Biodiversité massacrée.

3) *Santé oubliée. 1) Patrimoine non respecté.*

Observation n° 149 Web : Madame BOURREAU Françoise 18, la Bernardière 79500 Saint Vincent la Châtre

Défavorable au projet. 2) et 3) Les porteurs de projet oublient de prendre en compte la vie des habitants et leur environnement.

Mais les maîtres d'ouvrage se positionnent sur les réglementations et seulement sur celles-ci.

Observation n° 150 Web : Madame Leroy Delage CHRISTINE 16 rue du stade 79800 SALLES 79800 LA MOTHE ST HERAY

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysages deux-sévriens pollués.

7) *Fonctionnement non écologique.*

7) *Production ne profite pas aux habitants.*

Observation n° 153 Web : Monsieur VAILLANT Didier 6, la guillonnière 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE

Défavorable au projet. 7) Pas dans mon jardin comme vous (référence au porteur de projet).

Observation n° 154 Web : Monsieur VAILLANT Didier 6, la guillonnière 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE

Défavorable au projet. 7) Déséquilibre entre les intérêts de certains et sans retour pour la collectivité.

Observation n° 155 Web : Monsieur J.-P. Quintard, La Rimbaudière, N°4/, 79120 - LEZAY

Défavorable au projet. 7) Scandale financier : Pourquoi l'implantation des éoliennes n'est-elle pas faite sur la base de l'expropriation des parcelles utiles à leur construction et non sous forme de location comme actuellement.

7) *Associer les maîtres d'ouvrage du mellois à un "projet hydrogène". 7) Rééquilibrage de l'implantation des projets en Nouvelle-Aquitaine.*

4) *Composition des pales quelle résine utilisée par le porteur du projet ? 4) Démantèlement en cas de faillite du porteur.*

7) *Actualiser les évaluations en terme de CO2.*

3) *Monsieur Quintard s'interroge sur les niveaux sonores évoqués dans ce dossier.*

6) *Choix du site discutable avec un biotope intéressant.*

2) *Paysage à conserver. 3) Santé : Bien-être à conserver.*

3) *Remise en cause de l'étude acoustique.*

7) *Retombées financières partagées comment (communes voisines).*

7) *Monsieur Quintard souhaite avoir des réponses précises à ses interrogations.*

OBSERVATION N° 156 (MAIRIE DE SAINT-VINCENT-LA-CHATRE) : ASSOCIATION STOP EOLIEN EN PAYS MELLOIS

Le présent dossier doit-il être considéré comme une pétition ou une simple observation?

Observation n° 157 Web : Monsieur BOURREAU MARC 92120 Montrouge

Défavorable au projet. 2) Paysage suffisamment défiguré.

7) L'éolien n'est pas la solution.

Observation n° 158 Courrier : Monsieur Prieur Thomas 79500 Saint-Vincent-La-Châtre.

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations / Saturation du territoire.

3) Nuit à la santé et au bien-être des gens

7) Rendement nul.

4) Doute sur le recyclage et le démantèlement.

7) Produit en réalité plus de CO2

Observation n° 159 Courrier : Madame Demelier Cindy

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n°160 Courrier : Monsieur Sillon Emilien.

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 161 Courrier : Madame Chapat Elodie

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 162 Courrier : Madame Dubreuil Corinne

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 163 Courrier : Monsieur Saurin Thierry

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 164 Courrier : Monsieur Luquiaud Nicolas

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 165 Courrier : Madame Grémiault Paule

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 166 Courrier : Madame Sillon Caroline

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 167 Courrier : Monsieur Rabiller Lucas

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire.

Observation n° 168 Courrier : Monsieur Sillon Thierry

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire

Observation n° 169 Courrier : Madame Sillon Sabine

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire

Observation n° 170 Courrier : Madame Valcarcel Glanaly

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire

Observation n° 171 Courrier : Monsieur Demelier Loïc

Défavorable au projet. 7) La zone d'implantation n'est pas sur le SCOT.

8) et 9) Disproportion entre la distance éoliennes/ habitations et la hauteur de celles-ci.

3) Nuisances inévitables. 2) et 9) Paysage saturé. 6) et 10) Biodiversité impactée malgré les mesures de bridage.

5) Moins-value des habitations obligatoire

Observation n° 172 Courrier : Monsieur Prieur Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près et trop sur le territoire.

7) Non-respect du guide éolien en Pays mellois.

5) Moins-value de nos maisons.

7) Eolien et production de CO2.

Observation n° 173 Courrier : Madame Boutin Béatrice 37 route de Melle 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) et 2) Trop près des maisons et paysage saturé.

3) Bien-être des citoyens impacté.

Observation n° 174 Courrier : Monsieur Magneron Sylvain 10 L'Epine 79500 Saint-Léger

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons et trop sur le territoire.

2) Paysage abimé. 5) Moins-value des maisons.

3) Santé impactée par les infrasons. 3) Feux clignotants insupportables.

2) Covisibilité ne sera pas réduite avec la plantation de haies.

7) *Taxes toujours plus chères.*

Observation n° 175 Courrier : Madame Dromard Catherine 3 lieudit Moissac Sain-Vincent-La-Châtre
Défavorable au projet. 7) Zone d'implantation ne figure pas sur la carte du SCOT.

8) *Distance des machines : L'étude d'impact aurait dû conduire le porteur à choisir un autre site.*

3) *Nuisances dues à la proximité. 9) Saturation.*

Observation n° 176 Courrier : Monsieur Dromard Sylvain 3 lieudit Moissac Sain-Vincent-La-Châtre
Défavorable au projet. 7) Zone d'implantation ne figure pas sur la carte du SCOT.

5) *Dévaluation des maisons.*

8) *Distance des machines : L'étude d'impact aurait dû conduire le porteur à choisir un autre site.*

3) *Nuisances dues à la proximité avec effets stroboscopiques. 9) Saturation.*

Observation n° 177 Mairie de Saint-Vincent-La Châtre : Madame Ambre Weireuch

Défavorable à l'éolien et donc au projet. 3) Recherches scientifiques démontrent les conséquences sur la santé.

7) *Projets subventionnés avec les sous des contribuables. 7) Production intermittente.*

9) *Deux-Sèvres saturés.*

Observation n° 178 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur TRICOT André 74 Route de Chail 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 2) Paysage visuel. 9) Saturation

Observation n° 179 Courrier : Monsieur Mousset Michel Moulin de Germain 79120 Saint-Coutant
Défavorable au projet. 2) Paysage défiguré. Ce paysage est "Notre" environnement.

7) *Production trop chère. 5) Moins-value des biens.*

3) *Lumières nocturnes néfastes au bien-être des gens.*

Observation n° 180 Courrier : Madame Jianqing Chen 2 rue de Germain 79120 Saint-Coutant

Défavorable au projet. 9) Saturation. Trop autour de la commune.

2) *Paysage transformé. 3) Nuisances sonores et visuelles.*

7) *Filière vivant grâce aux subventions.*

Observation n° 181 Courrier : Monsieur MARCHEWKA Jacques 4 rue Cardinal 17000 La rochelle
Monsieur Marchewka a quitté Saint-Vincent-La-Châtre en 2021

Défavorable au projet. Contribution 4 documents :

A) *Remarques sur le projet. B) Observations sur le brouillage des ondes hertziennes (TNT). C) Questions écrites et réponse du Sénat sur les perturbations des ondes hertziennes. D) Annexe au projet de la Foye.*

Résumé du A) : 8) sur les caractéristiques des machines. 6) Biodiversité, non respect des 200 m par rapport à la lisière. 3) Nuisances : bruit, infrasons (syndrome de l'éolien), mesures acoustiques. 7) Risques sismiques, remontée des nappes. 7) Perturbation des ondes hertziennes (TNT). 9) Saturation. 3) Effets négatifs. 6) Quid des haies, biodiversité importante sur la zone du projet. 8) Recommandations Eurobats. 7) Risques économiques. 1) et 2) patrimoine et tourisme. 7) Quid de l'avenir de l'éolien.

Résumé du B) : Analyse du brouillage des ondes hertziennes par la présence des parcs éoliens. Exemple de brouillage des ondes et du parc éolien de Melleran-Hanc-Lorigné- La chapelle-Pouilloux.

Résumé du C) : réponse du ministère de l'écologie aux perturbations des ondes hertziennes suite à l'installation d'éoliennes.

Résumé du D) : Evolution des normes AFNOR. Celle de 2014 a été annulée

Observation n° 182 Courrier : Monsieur Meyer Jean-Jacques La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Implantation à proximité des habitations.

5) *Perte de la valeur de notre maison.*

6) *Biodiversité impactée.*

Observation n°183 Courrier : Madame Meyer Cathy La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre
Défavorable au projet. 9) Conséquences négatives du projet sur nos hameaux.

6) *Avifaune et chiroptères fortement touchés. Espèces protégées en grand nombre.*

3) *Remise en cause du bien-être des habitants.*

Observation n° 184 Courrier : Monsieur Ecalte Bernard 3 La Lambertière 9500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Hameaux séparés de 1km à 1.5 km d'où projet aberrant.

6) *Non-respect de la distance des 200m de la lisière des bois de La Foye.*

10) *Mesure compensatoire incompréhensible.*

9) *Photomontage n° 47 démontre le fort impact sur les hameaux.*

3) *Nuisance forte affectant la qualité de vie.*

9) *Saturation.*

Observation n° 185 Courrier : Madame Ecalte Colette 3 La Lambertière 9500 Saint-Vincent-La-Châtre
Défavorable au projet. 9) Pays mellois saturé, a suffisamment contribué.

9) *Proche des habitations.*

3) *Nuisances sonores et visuelles / dégradation de l'état de bien-être physique, mental social des personnes vivant à proximité.*

Observation n° 186 Courrier : Monsieur Simon François 98 Route de Chef-Boutonne

Défavorable au projet. 9) et 2) Vu le contexte paysager de la commune, les éoliennes seront trop proches.

9) *Paysage saturé / Projet en contradiction avec le développement du tourisme.*

6) *Avifaune menacée (présence de busards) espèces protégées (l'Edicnème criard).*

4) *Economie en poids carbone reste à démontrer. Coût de l'excavation du béton en fin de vie n'est pas suffisamment provisionné.*

7) *Production d'électricité imprévisible. Etablir une comparaison entre kWh produit et réellement consommé et aux détériorations produites.*

Observation n° 187 Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre : Monsieur Suire Olivier Saint-Coutant

Défavorable au projet. 7) Sert à financer des intérêts particuliers.

Observation n° 189 Web : Madame HORELLOU Catherine la Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 8) Les caractéristiques des machines font courir un grave danger aux populations voisines (180 m de haut, pales de plus de 65 m) Nécessité d'appliquer le principe de précaution.

3) *Santé, syndrome de l'éolien reconnu pour des éoliennes à 700 m de distance.*

6) *Avifaune et chiroptères seront touchés. Existence de couloirs migratoires.*

7) *Projet qui sera ensuite vendu à un fonds de pension.*

Observation n° 190 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 7) L'éolien ne fait pas baisser le CO2. 7) Profite aux promoteurs. 7) Artificialisation des terres agricoles.

2) *Paysage défiguré.*

Observation n° 192 Web : Madame Petit Karine

Défavorable au projet. 9) et 2) Trop sur le territoire du mellois. Proximité des habitations.

6) et 8) *Près des boisements existants (200 m). Néfaste pour l'avifaune, les Chiroptères et la faune.*

Observation n° 193 Web : Monsieur Heinz Weirauch

Défavorable au projet. 3) Les décideurs ne se préoccupent pas du bien-être des personnes situées auprès des éoliennes.

7) *L'éolien est une absurdité économique et écologique. Aucune baisse de CO2.*

4) *La France rurale sera bientôt couverte de ruines industrielles avec des conséquences écologiques.(nappes phréatiques).*

8) et 3) *Les machines trop hautes entraîneront des lésions corporelles.*

9) *La distance de 500 m des habitations est insuffisante*

Observation n° 194 Web : Madame Plat Marie-Hélène 8, route de Chef-Boutonne

79500 SAINT-VINCENT -LA-CHATRE

Défavorable au projet. 7) L'éolien n'est pas la bonne solution.

6 *Biodiversité dégradée. 2) Paysage abimé. 3) Qualité de vie remise en cause 9) Saturation du sud des Deux-Sèvres.*

Observation n° 195 Web : Anonyme 5 rue du Bois d'Hiver, Huric , St Coutant 79120 Lezay

Défavorable au projet et à l'éolien en général. 7) Dommage d'avoir abandonné le nucléaire pour des énergies renouvelables discutables.

2) et 9) *Paysages deux-sévriens saturés.*

1) *patrimoine local impacté / région touristique.*

4) *Doute sur le démontage des parcs dans vingt ans.*

3) *Bien-être des gens du voisinage des parcs impactés. / Infrasons et champs magnétiques néfastes aux personnes. / Effets stroboscopiques.*

7) *Rendement nul.*

Observation n° 196 Web : Monsieur Nivau Richard 14 rue Croix Guerchamp 79800 Salles
Défavorable au projet. 9) La région Poitou-Charentes a largement contribué... STOP.

8) *La réglementation des 500 m n'est plus adaptée aux nouvelles machines dépassant les 200 m.*

5) *Dévaluation inévitable des habitations.*

6) *Biodiversité impactée. 3) Nuisances sanitaires intolérables.*

4) *Interrogation sur le démantèlement et le recyclage des machines.*

Observation n° 197 Web : Madame Doray Anne-Marie 3 La Bourdonnerie 79800 Exoudun
Défavorable au projet. 7) Projet qui participe à l'augmentation du coût de l'électricité.

9) *Trop près des maisons. 3) Nuisances sanitaires intolérables pour les hommes et les animaux.*

6) *Destruction des haies impacte la biodiversité.*

5) *Moins-value. 9) Paysage saturé.*

Observation n° 198 Web : Madame DAIX, Karine 79110 LOUBILL

Défavorable au projet. 9) Ni parcs nouveaux, ni extension des parcs existants.

3) *Vie paisible si encore possible.*

Observation n° 199 Web : Madame Benitah Fleur 41 rue Angel albert 16000 Angoulême

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysage défiguré et saturé.

5) *Moins-value des habitations. 6) Biodiversité importante sur la zone.*

3) *Nuisances sonores et visuelles avérées.*

Observation n° 200 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) Région saturée. 3) Pollution visuelle. 7) Rendement nul STOP.

Observation n° 201 Web : Monsieur Lecompte Emmanuel 41 rue Angel albert 16000 Angoulême

Défavorable au projet. 9) 3) 6) 5) 7) Le parc de La Foye est celui de trop pour toutes ces thématiques.

Observation n° 202 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) 3) 6) 5) 7) 2) Cette contribution montre que ce projet est celui de trop pour toutes ces thématiques.

Observation n° 203 Web : Anonyme

Défavorable au projet. Non! Non! et Non!

Observation n° 204 Web : Madame Bourreau Fanny 79000

Défavorable au projet. Non! Non! et Non!

Observation n° 205 Web : Adan et Raphael

Défavorable au projet. 2) et 9) Environnement à conserver absolument

Observation n° 206 Web : Madame Bernard Delphine

Défavorable au projet. Sentiment de désillusion....

Observation n° 207 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 3) Les infrasons sont un problème.

Observation n° 210 Web : Monsieur Forget 8 rue de la bransle 79120 Saint Coutant

Défavorable au projet. 9) Saturation sur le secteur. Trop près des habitations.

6) *Biodiversité importante sur la zone.*

Observation n° 211/212 Email : Madame et Monsieur Laurent 8 La Braudière 79500 Saint Vincent la Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des hameaux. 9) Trop sur le territoire.

Observation n° 213 Email : Monsieur BOUCHAUD Marcel 3 La Bernardière 79500 Saint Vincent La Châtre

Défavorable au projet. 9) Proche de mon habitation.

3) *Dégradation de mon cadre de vie (91 ans). Nuisances sonores et visuelles.*

5) *Valeur de mon patrimoine en baisse.*

Observation n° 214 Web : Monsieur PEROCHON Alain 6 LIEU DIT LA CASTOUARDE 86410 ST LAURENT DE JOURDES

Défavorable au projet. 7) Doute sur la diminution d'émissions en CO2.

3) *Les ruraux ne méritent pas ces souffrances morales.*

Observation n° 215 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) La Bernardière sera impactée. 6) Biodiversité.

7) Projet n'est pas implanté dans un couloir de vent.

5) Moins-value pour les maisons.

Observation n° 216 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Dossier n'utilise pas la norme officielle NFS 31-010.

Observation n° 218 Web : Madame Soulassol Elisabeth LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

Défavorable au projet. 7) Norme NFS 31-114 incorrecte.

6) Biodiversité : Remise en cause par la MRAe.

8) Les recommandations Eurobats sur les caractéristiques des machines ne sont pas respectées

Observation n° 219 Web : Madame Soulassol Elisabeth LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

Défavorable au projet. 6) Biodiversité très impactée à tous les niveaux. 6) Biotope catastrophique.

9) Saturation des Deux-Sèvres.

7) Postes de livraisons saturés.

1) Patrimoine/Tourisme / Covisibilité.

8) Caractéristiques des machines.

Observation n° 221 Web : Madame SOULASSOL Elisabeth LE HAUT VERNAY 86120 BOURNAND

Doubleton avec 219. Ne pas prendre en compte.

Observation n° 222 Web : Monsieur Moreau Hubert LA RONDE 86200 MOUTERRE SILLY

Défavorable au projet. 7) Norme AFNOR utilisée interdite. 7) La France est la plus décarbonnée.

6) Espèces protégées et demande de dérogation.

Observation n° 223 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) SRADDET : Rééquilibrage des implantations en Nouvelle-Aquitaine.

9) Enjeu faible car la population locale est vieillissante.

7) Porteur du projet ne respecte pas les règles d'urbanisme.

7) Postes sources indéterminés.

Observation n° 225 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) 6) 2) 3) saturation / Biodiversité / Paysage / Nuisances.

7) Arrêt cour d'Appel de Toulouse.

7) Principe de précaution.

Observation n° 226 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Pourquoi Le choix 3 : Le porteur de projet n'aurait pas obtenu la maîtrise foncière pour les autres choix.

Observation n° 227 Web : Monsieur Manson David 5 la Guillottière 86120 Vézères

Défavorable au projet. La norme NFS 31-114 incorrecte.

Observation n° 228 Web : Madame BOURREAU Françoise 18, la Bernardière**79500 Saint Vincent la Châtre**

Défavorable au projet. 9) Remise en cause du nombre d'habitants dans un rayon de 2km du projet.

7) Changement climatique et risque de propagation d'incendie.

7) Risque d'infiltration des eaux usées en cas d'incendie.

Observation n° 229 Web : Monsieur Manson David 5 la Guillottière 86120 Vézères

Défavorable au projet. 6) Divers manquements relevés par la MRAe. Evitement de secteurs sensibles au détriment de la lisière du Bois de la Foye.

8) Garde au sol de 30 m; insuffisant au regard de la SFEPM et d'Eurobats.

7) Pas d'analyse d'alternatives.

Observation n° 230 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 2) Rappel du document officiel de la DREAL (Une éolienne d'une hauteur de 150 m est prégnante autour de 5km.

9) Notion de saturation assez élastique de la part du porteur de projet (notion d'espace de respiration et d'indice d'occupation).

7) Jurisprudence en la matière (Nombre de parcs, covisibilité, encerclement)

Observation n° 232 Web : Monsieur PEROCHON Alain 6 LIEU DIT LA CASTOUARDE**86410 ST LAURENT DE JOURDES**

Défavorable au projet. 6) *Présence importante de chiroptères sur la zone du projet en lisière du Bois de La Foye.*

Observation n° 234 Web : Anonyme.

Défavorable à l'éolien et au projet.

Observation n° 235 Web : Monsieur Terriere Yannick 100 rte de chef boutonne 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet.

Observation n° 236 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 6) *Art L 110-1 : Principe de non régression. L'environnement ne peut faire l'objet que d'amélioration.*

Observation n° 237 Web : Monsieur Krasner Daniel

Défavorable au projet. 7) *Production non rentable dans notre région. / Absurdité du projet / Faiblesse des vents / Dépendance suicidaire.*

5) *-value.* 3) *Santé humaine.* 6) *Biodiversité détruite.*

1) et 2) *Tourisme et visuel.*

Observation n° 238 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) *L'éolien ne peut pas être une énergie verte.*

Observation n° 239 Web : Madame de Pontfarcy Edith La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 10) *Mesures ERC escamotées vu les avis de la MRAe et vu les caractéristiques des machines.*

7) *La maîtrise du foncier ne permet que le choix 3, d'où une étude d'impact faite en fonction.*

6) *Le DDAE est non conforme à l'art L 131-1*

Observation n° 240 Web : Madame Robillard Monique 86290 THOLLET

Défavorable au projet. *Ci-joint une carte des projets éoliens. Notion de zone industrielle géante*

Observation n° 241 Web : Monsieur de SAINT VICTOR

Défavorable au projet. *Remise en cause de l'étude acoustique faite par GANTHA.*

7) *Taux de charge 23% au lieu de 28.48%. Incidence du changement climatique = Baisse de 11% au 1^o semestre 2022.*

7) *Mesure de bruit résiduel.*

7) *Norme AFNOR 31-114 inexistant.*

7) *Bruit résiduel.*

Observation n° 244 Web : Monsieur Suire Oolivier 79120 saint coutant

Défavorable au projet. *Le politique avait appelé à un développement raisonnable de l'éolien terrestre.*

Observation n° 245 Web : Madame Virginie 45 rue des Chevalleries 37230 FONDETTES

Défavorable au projet.

2) 9) 3) *Paysage / Saturation / santé.*

Observation n° 246 Web : Madame BERGERON MARYSE

Défavorable au projet. 9) *Trop près (saturation et maison). Nuisances insupportables.*

Observation n° 247 / 248 Web : Madame ERNST Maggy N°5 Batilly 37310 REIGNAC SUR INDRE

Défavorable au projet. 7) *Prévision de production utopique.*

7) *Changement climatique : Baisse de 11% de la production.*

7) *Baisse de 10% de la vitesse des vents.*

Un document a été rajouté.

Observation n° 249 Web : Madame ERNST Maggy N°5 Batilly 37310 REIGNAC SUR INDRE

Défavorable au projet.

6) 8) *Biodiversité. Caractéristiques des machines non conformes aux recommandations de la SFEPM.*

Observation n° 250 Web : Monsieur Pays François 3, place du Champ de foire des Hérolles 86290 COULONGES

Défavorable au projet. 7) *Commune fragile économiquement.*

1) *Le patrimoine ne mérite pas d'être abimé pour le peu de retombée. Préférence au tourisme.*

Observation n° 251 Web : Madame de Pontfarcy Edith La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 6) Avifaune et chiroptères représentent un enjeu fort sur cette zone. Mesures ERC insuffisantes. Non-respect des Art. L 411-1 et L411-2 du C E imposant à ERG une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats. Voir la Jurisprudence en la matière.

Observation n° 252 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 3) Bruits insupportables.

Explications données par des personnes proches d'éoliennes. Cf. vidéo.

..... STOP.....

Observation n° 253 Web : Monsieur de SAINT VICTOR

Défavorable au projet. 6) Le document Cerfa volet 5 : La demande de dérogation de détruire des habitats et des espèces protégées n'est pas cochée et pourtant

La MRAe relève un enjeu fort sur cette aire.

La SFEPM et Eurobats relèvent un risque de mortalité fort.

Observation n° 254 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Remise en cause du dossier contenant trop d'approximation.

7) Risque incendie est considéré comme mineur.

Observation n° 255 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 6) Présence importante d'espèces patrimoniales hivernantes (13), migrantes (32), nicheuses (56) plus une présence avérée de nombreux chiroptères. Le porteur de projet doit faire une demande de dérogation l'autorisant à détruire des habitats et des espèces protégées (Cf. jurisprudence sur le sujet.

Observation n° 256 Courrier : Madame Nathalie Espinoza Sandoval 26 La Bzarboute 79120

Lezay

Défavorable au projet. 9) 5) 3) 6) 7) Trop près / valeur / santé / biodiversité / taxe sur l'électricité.

Observation n° 257 Courrier : Monsieur Aubin Yves 3 L'Epine 79500 Saint-Leger de La Martinière

Défavorable au projet. 9) 7) 6) Trop près, Région insuffisamment venteuse, rentabilité nulle, biodiversité impactée.

Observation n° 258 Courrier : Monsieur Epron Jacques Grand Champ 79120 Lezay

Défavorable au projet. 9) hameaux à proximité et saturation

Observation n° 259 Courrier : Madame Epron Annette Grand Champ 79120 Lezay

Défavorable au projet. 9) hameaux à proximité et saturation

Observation n° 260 Courrier : Monsieur Dupeux Yannick Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Proximité des hameaux et saturation.

Observation n° 261 Courrier : Monsieur Billerot Patrick 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Proximité des hameaux et saturation.

Observation n° 262 Courrier : Monsieur Prieur J-Michel 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Saturation, 3) Santé, 5) Valeur, 7) Taxe, 8) Hauteur et distance.

Observation n° 263 Courrier : Monsieur Pairault J-Pierre 1 rue La Corbillière St-Leger-La Martinière

Défavorable au projet. 9) Proximité et saturation.

Observation n° 264 Courrier : Monsieur Auger Adrien 14 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Proximité des habitations. 6) Biodiversité. 9) et 2) Paysage saturé.

Observation n° 265 Courrier : Madame Nocquet Audrey 14 La Lambertière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 6) Biodiversité : Protection des espèces.

Observation n° 266 Courrier : Madame Auger Martha 14 La Lambertière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Près des habitations. 6) Biodiversité. 3) Feux clignotants.

Observation n° 267 Courrier : Monsieur Auger Yaël 14 La Lambertière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Près des habitations. 6) Biodiversité. 3) Feux clignotants.

Observation n° 269 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) et 2) Saturation, Paysage. 4) Recyclage. 7) Taxe plus.

Observation n° 270 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) près des habitations et saturation.

Observation n° 271 Web : Monsieur MASSE Michel 1 Rue Champ Poignard 79800 SALLES

Défavorable au projet. 9) Habitants impactés. 7) Délibérations des conseils municipaux non suivis.

8) Réglementation plus adaptée aux machines actuelles.

3) Santé dégradée des personnes situées à proximité

4) Doute sur le démantèlement et l'évacuation des déchets.

9) et 2) Paysage dénaturé et saturé.

Observation n° 272 Web : Monsieur BERGERON Michel La Bernardière 79500 St Vincent la Châtre

Défavorable au projet. 9) Habitations 3) Santé : Feux clignotants et bruit

7) Taxes.

Observation n° 273 Web : Madame CORDIER Annette 2B chemin du Pissot 79000 NIORT

Défavorable au projet. 7) S'interroge sur l'élargissement du chemin d'accès.

Observation n° 274 Web : Madame de Pontfarcy Edith La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. Voir observation 145 comprenant votre contribution n°8.

Observation n° 275 Web : Monsieur Moore Mark Lezay

Défavorable au projet. 9) Région déjà saturée.

Observation n° 276 Web : Anthea Le Pavillon 79120 St coutant.

Défavorable au projet. 9) Pays mellois très saturé. ... STOP..

Observation n° 277 Email : Monsieur BOUCHAUD Gérard

Défavorable au projet. 9) Beaucoup trop près de La Bernardière. Habitations éparpillées sur la commune. 2) et

9) Paysage saturé. 3) Nuisances 5 Immobilier.

Observation n° 278 Email : Monsieur et Madame et leur fille SEINE Frédéric 11 La Lambertière 79500

Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près, saturation.

Observation n° 279 Web : Madame Tucker Marie

Défavorable au projet. 9) Implantation hasardeuse près des maisons.

3) Bien être et cadre de vie fortement menacés.

Observation n° 280 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 2) Nombre important de parcs dans la région..

8) Garde au sol de 30 m : insuffisant. 7) Norme AFNOR inexistante.

Observation n° 281 Web : Monsieur Royer Dominique

Défavorable au projet.

Observation n° 282 Web : Monsieur de Pontfarcy Dominique La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Possibilité pour le porteur de projet de faire une modification substantielle de celui-ci. Ceci résulte d'une préconisation du 29/0/2022 émise par le CRE applicable dès le 1/09/2022.

Ceci est possible aussi en fin d'exploitation.

4) Démembrement incomplet.

Observation n° 283 Web : Madame Bourreau Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 7) L'emplacement des panneaux d'avis d'enquête serait remis en cause.

Observation n° 287 Web : Anonyme

Défavorable au projet.

Observation n° 288 Web : Anonyme

Défavorable au projet.

Observation n° 289 Web : Anonyme

Défavorable au projet.

Observation n° 290 Web : Monsieur Papot Pascal

Défavorable au projet. 2) et 9) Paysage saturé 6) Biodiversité. 7) Rapport production et énergie nécessaire à leur fabrication. 4) Doute sur le démantèlement.

Observation n° 291 Web : Anonyme

Défavorable au projet.

Observation n° 292 Web : Madame Papot 8 route de Melle 79500 saint vincent la chatre

Défavorable au projet.

Observation n° 293 Web : Monsieur et Madame DENIS Francis et Anne Rue du Bassiou 79500 St Romans les Melle

Défavorable au projet.

Observation n° 294 Web : Madame MESSIER Céline 4 La Braudière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. Pas de lettre jointe.

Observation n° 295 Web : Madame DUBE Isabelle 9 La Guillonnière 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 2) et 9) paysage saturé.

Observation n° 296 Web : Monsieur Loic

Défavorable au projet.

Observation n° 298 Web : Madame Briand Amelie 1 la braudiere 79500 SAINT VINCENT LA CHARTRE

Défavorable au projet. 9) Habitations trop près. 2) et 9) Paysage saturé. 3) Bruit infernal.

Observation n° 299 Web : Monsieur Peltier Olivier 1 la Braudiere 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. 9) Trop près des maisons. Paysage saturé.

3) Bruit insupportable.

Observation n° 300 Web : Madame Briand Amélie 1 la braudiere 79500 SAINT VINCENT LA CHARTRE

Défavorable au projet. 9) 2) 3) Saturation, Paysage, Nuisance.

Observation n° 301 Web : Monsieur Peltier Olivier 1 la Braudiere 79500 ST VINCENT LA CHATRE

Défavorable au projet. Thématiques : 9) 3) 2) 5).

Observation n° 302 Web : Monsieur DUBRAY SERGE Bd des Arandelles 79180 CHAURAY

Défavorable au projet.

Observation n° 303 Web : Madame FOUCHÉ-ECALLE Tatiana

Défavorable au projet. Thématiques : 9) 6) 2) 3)

Observation n° 304 Web : Anonyme

Défavorable au projet.

Observation n° 306 Web : Monsieur DENIS Bernard 17220 St Medard d'aunis

Défavorable au projet. 2) 9) Paysage saturé. Le secteur paie une lourde contribution à l'éolien nuit et jour.

3) Nuisances visuelles et sonores.

Observation n° 307 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 6) 9) 2) 9) ...Stop...

Observation n° 308 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9)2)9) STOP...

Observation n° 309 Web : Monsieur Pineau G.

Défavorable au projet et à l'éolien en général. Invite à se connecter au site : <https://www.facebook.com/Stop-%C3%89olien-87-810993422566010/videos/la-bande-annonce-du-sexuor-d%C3%A9oliennes-de-villevard-%C3%A0-mettre-dans-les-oreilles/335561857137434>

Observation n° 310- 311 Web : Madame Vigier Katthleen 5a rue William Bertrand 17320 Luzac

Défavorable au projet.

Observation n° 312 Web : Monsieur Denis Jean Luc Châtenet,3 chemin de la Gasse 79500 St vincent la chatre

Défavorable au projet.

Observation n° 313 Web : Madame de Pontfarcy Edith La Borde 86100 Senillé-Saint Sauveur

Défavorable au projet. 7) Merci au porteur de projet de consulter les documents1 et 2.

Observation n° 314 Web : Madame Batho Delphine Députée des Deux-Sèvres

Favorable à l'éolien mais défavorable au projet du parc éolien de la Foye. 2) et 9) Seuil de saturation atteint pour le Mellois. 9) Trop près des maisons.

7) Non-respect du guide des bonnes pratiques édité par la communauté de communes Mellois en Poitou.

6) Trop près de la lisière du bois de la Foye et près d'une haie, l'ensemble formant un fort enjeu pour l'avifaune et les chiroptères.

7) Arrêté du préfet des Deux-Sèvres du 22/03/2021 parc éolien "Champ Paille"

Observation n° 315 Email : Madame Nocquet Sylvie

Défavorable au projet. Thèmes utilisés : 9) habitations 2 et 9) paysage saturé.

Observation n° 316 Email : Monsieur Nocquet David

Défavorable au projet. Thèmes utilisés : 9) habitations 2 et 9) paysage saturé.

Observation n° 317 Web : Monsieur GUINARD Philippe 2 place du Champ de Foire - Les Herolles 86290 COULONGES

Défavorable au projet. 6) Demande de dérogation de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats n'a pas été faite.

Observation n° 320 Web : Madame CLICQUE Véronique 17 La Bernardière 79500 SAINT VINCENT LE CHÂTRE

Défavorable au projet. Thèmes utilisés : 9) et 2) Territoire mellois saturé. 6) faune impacté. 9) Habitations touchées.

Observation n° 321 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 7) Energie intermittente avec besoin d'énergie pilotable.

Observation n° 322 Web : Anonyme

Défavorable à l'éolien et au projet.

Observation n° 323 Web : Anonyme

Défavorable au projet. Thèmes : 9) Habitations. 2) 9) Paysage saturé.

3) Infrasons, Bien-être est un droit du citoyen, Bruit sourd.

Observation n° 324 Web : Le Conseil Municipal de ST VINCENT LA CHATRE**19 Route de Melle 79500 ST VINCENT LA CHATRE**

Défavorable au projet. 7) Suite aux délibérations précédentes défavorables au projet. A celle du 28/09/2022 négative;

Aux remarques suivantes 9) et 2) Densité des parcs /saturation;

9) Encerclement, covisibilité des habitations; Proximité des habitations;

7) Vu le guide de l'éolien édité par la communauté de communes. 3), Risques de nuisance.

La délibération du 11/10/2022 est défavorable au présent projet.

Observation n° 325 Web : Anonyme

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Territoire saturé. 9) Habitants n'en profitent pas. 5) Moins-value.

3) Nuisances sonores. 9) Retour financier pour les habitants. 4) Doute sur la gestion des déchets.

Observation n° 326 Web : Madame Denis Catherine 3 chemin de la gasse, 79500 St vincent la chatre

Défavorable au projet.

Observation n° 327 Web : Monsieur DENIS Michel 9 rue des chênes sessiles 79500 Mazieres sur Beronne

Défavorable au projet.

Observation n° 328 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Vezien Gisèle 16 La Lambertière 7 9500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 9) 2) Saturation.

Observation n° 329 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur et Madame MOULIN Guylaine 11 rue du Fief Turpin 79110 Chefboutonne

Défavorable au projet. 9) Trop près des habitations. 9) 2) Saturation.

Observation n° 330 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Bernard Michel La Lambertière

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 7) Pas sur la carte du SCOT.

8) Rapport entre hauteur des éoliennes et distance réglementaire.

3) Nuisances sonores. 2) 9) Saturation. 5) Immobilier.

Observation n° 331 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Bernard Paulette La Lambertière

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 7) Pas sur la carte du SCOT.

8) Rapport entre hauteur des éoliennes et distance réglementaire.

3) Nuisances sonores. 2) 9) Saturation. 5) Immobilier.

Observation n° 332 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Varenne Annie 8 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux 2) 9) Paysage saturé.

3) Nuisances infrasons.

Observation n° 333 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Varenne Michel 8 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux 2) 9) Paysage saturé.

Observation n° 334 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Renoux Lucie 60700 Pont Ste Maxence

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier.

Observation n° 335 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Renoux Agnès 19 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier.

Observation n° 336 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Renoux Thomas 27 rue Baptiste Paul Grimaud 79230 Brulain

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier

Observation n° 337 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Renoux Bruno 19 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier

Observation n° 338 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Brunet Eva 27 rue Baptiste Paul Grimaud 79230 Brulain

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier

Observation n° 339 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Renoux Marie 19 La Lambertière 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 9) Près des hameaux. 2) et 9) Saturation.

3) Infrasons, bien être du citoyen.

5) Immobilier

Observation n° 340 Web : Mr Bellivier Patrick 13 La Toison 79500 St Vincent la Chatre

Défavorable au projet. Thèmes : 9) Trop près des maisons 2) et 9) Paysage saturé.

Observation n° 341 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Bourreau Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. Madame Bourreau a remis à 40 personnes une lettre type ayant pour

Thèmes : 7) Pas dans la carte du SCOT.

9) et 8) Le rapport hauteur des éoliennes et réglementation des 500m n'est plus adaptée. 3) Nuisances / Bien-être remis en cause.

2) et 9) Paysage saturé. 5) Immobilier.

Liste des 40 personnes :

1 Monsieur Vezien Christian 9 Mouchedune St Léger de la Martinière 79500 Melle

2 Madame Guerin Anaïs 21 La Bernardière 79500 St-Vincent-La-Châtre

3 Monsieur Alexandre 21 La Bernardière 79500 St-Vincent-La-Châtre

4 Madame Poquin Myriame 1 Mouchetune St Léger de la Martinière 79500 Melle

5 Monsieur Poquin Christian 1 Mouchetune St Léger de la Martinière 79500 Melle

6 Madame Fleury Christine St Léger de la Martinière

7 Monsieur Fleury Guy St Léger de la Martinière

8 Monsieur Decis Sylvain 5 L'Epine 79500 St Léger de la Martinière

9 Monsieur Magneron Jean-Paul L'Epine St Léger de la Martinière

10 Monsieur Bombillon Emmanuel L'Epine St Léger de la Martinière

11 Monsieur Robert Michel L'Epine 79500 Melle

12 Monsieur Julien Bernard L'Epine 79500 Melle

13 Monsieur Claveau Jean-Claude 12 L'Epine 79500 St Léger de la Martinière

Défavorable au projet. 7) Copie du refus d'une demande de création d'une zone de développement de l'éolien sur la communauté de communes du Lezayen constituée de 7 périmètres. Ceux-ci sont situés sur des zones à forte sensibilité environnementale.

Observation n° 347 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Simon Michèle 7 rue de la Métairie 79120 Sepvret

Défavorable au projet. Thèmes abordés : 7) Pas sur la carte du SCOT.

8) Rapport entre hauteur des éoliennes et distance réglementaire.

3) Nuisances sonores. 2) 9) Saturation. 5) Immobilier

Observation n° 348 Email : Monsieur GIACALONE Patrick 10 l'artigault 79120 LEZAY.

Défavorable au projet. Thèmes abordés 9) Hameaux trop près 6) Biodiversité impactée. 3) Santé 5) Immobilier.

Observation n° 349 Web : Madame Mignot Anne 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié

Défavorable au projet. 2) et 9) Territoire des deux Sèvres saturé. 3) Nuisances 4) socle 5) immobilier.

Observation n° 350 Web : Madame Mignot Anne 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié Voir 349.

Observation n° 351 Web : Monsieur Mignot Alain 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié

Défavorable au projet. 9) Saturation, encerclement. 3) Feux clignotants la nuit.

Observation n° 352 Web : Monsieur Mignot Alain 2 chemin de la forge 79110 Sompt Fontivillié

Défavorable au projet. 7) S'oppose à l'implantation de parcs par des entreprises privées.

Observation n° 353 Web : Monsieur Garnier Richard 28 rue du Four 79000 Bessines

Défavorable au projet. Thèmes 4) Démantèlement 9) Saturation 8) machines.

Observation n° 354 Web : Monsieur Suire Olivier 79120 Saint Coutant

Défavorable au projet. 7) Explication du ratio de charge appliqué aux éoliennes.

Observation n° 355 Web : Anonyme

Défavorable au projet. Elles seront en face de notre maison.

Observation n° 356 Web : Madame Albert Liliane

Défavorable au projet. 3) Nuisances avec des infrasons sur les habitants situés à proximité.

Observation n° 357 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) Saturation.

Observation n° 358 Web : Monsieur Dubray Jean-Jacques 3 La Braudiere

79500 Saint-Vincent-la-Châtre

Défavorable au projet.

Observation n° 359 Web : Madame Dubray Madeleine La Braudiere

T79500 Saint-Vincent-la-Châtre

Défavorable au projet. 9) Saturation et trop près des habitations.

Observation n° 360 Web : Anonyme

Défavorable au projet. 9) Saturation Stop...

B-3 Les thèmes récurrents des personnes opposées au projet.

① Le patrimoine :

Patrimoine détruit/Patrimoine non respecté/Patrimoine et tourisme/

② Le Paysage :

Paysage dénaturé par les feux de balisage/Saturation visuelle/Horizon mellois saturé/Ruine des paysages/Paysage et randonnés/Paysage abimé/ Vue sur 18 éoliennes avec lumière clignotante/Voir la convention Européenne du paysage du 20 octobre 2000/ 18 éoliennes dans champ de vision/Paysage défiguré/Projet contraire à la volonté politique d'encerclement/Impossible d'avoir un horizon sans éoliennes clignotantes/Voir document concernant le tourisme, le paysage et les éoliennes/Participe au mitage du paysage/ Position des porteurs erronés/Paysage abimé et activité touristique/Les porteurs de projet oublient la prise en compte de la vie des habitants et de l'environnement/Paysage deux-sévriens pollués/Plantation ne réduira pas la covisibilité/Seuil de saturation atteint/Chemin de randonnée/

- 14 Monsieur Raffoux Lucien 6 Bournaveau 79500 Melle
 15 Madame Lequilbec Chantal
 16 Monsieur Lequilbec Joël
 17 Monsieur Sécheresse La Richardière 79120 Chey
 18 Monsieur Secheresse Jean-Pierre 3 rue des charmillles 79120 Chey
 19 Madame François Valérie La richrdière 79120 Chey
 20 Madame Rault Garlta Lisette La Rousselière 79500 Melle
 21 Monsieur Rault Manuel 14 La Rousselière 79500 Melle
 22 Madame Afonso Gil Sarah Impasse de Taverne 79170 Périgné
 23 Madame Vezien Virginie 11 impasse de Taverne 79170 Périgné
 24 Madame Afonso Gil Alyson 6 Grand Rue 79500 Melle
 25 Monsieur Bouchereaud Jérôme
 26 Madame Nivelles Claire Les Roches 79500 St Léger de la Martinière
 27 Monsieur Nivelles Christophe Les Roches 79500 St Léger de la Martinière
 28 Madame Nivelles Dany Les Roches 79500 St Léger de la Martinière
 29 Monsieur Ferrun Clément Chatenay 79500 St Léger de la Martinière
 30 Monsieur Majault Laurent 5 La Diardrie 79500 St-Vincent-La-Châtre
 31 Monsieur Gamin Marius 3 La fragnée 79500 St Léger de la Martinière
 32 Monsieur Poupinot Bruno 5 rue des Pierres bleues 79500 Chail
 33 Monsieur Pizon Jacky La Martinière 79500 St Léger de la Martinière
 34 Madame Sarrazin Nicole Gicorne 79500 St Léger de la Martinière
 35 Monsieur Sarrazin Dominique 7 Gicorne 79500 St Léger de la Martinière
 36 Monsieur Poquin Yohann 3 Mouchedune 79500 St Léger de la Martinière
 37 Monsieur Vezien Marcel Mouchedune 79500 St Léger de la Martinière
 38 Madame Fachin Inès 17 Gicorne 79500 St Léger de la Martinière
 39 Madame Fachin Céline Gicorne 79500 St Léger de la Martinière
 40 Monsieur Fachin Sébastien 17 Gicorne 79500 St Léger de la Martinière

Observation n° 342 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Madame Bourreau Françoise 18 La Bernardière 79500 Saint-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 7) Rappel de l'ensemble des observations faites au cours de l'enquête publique, accompagné d'un arrêt du Conseil d'Etat du 12/12/2021 et du rapport de la DREAL demandant au porteur de projet de compléter le dossier mis à l'enquête.

Observation n° 343 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : DSNE représentée par - Mme MIGAUD Magali
Défavorable au projet. DSNE observe que l'avis de la MRAe et sa réponse n'apparaissent pas sur le registre dématérialisé. Les caractéristiques des éoliennes auraient dû être détaillées dans le résumé non technique.

9) Répartition des parcs éoliens en Nouvelle-Aquitaine (35% de la puissance en Deux-Sèvres). Le SRADDET relève cette inégalité. 7) Il n'y a plus de zones propices au développement éolien sur le sud Deux-Sèvres (DREAL juillet 2022).

9) Alerte des élus locaux : Saturation.

6) Rappel d'une biodiversité très riche sur la zone de projet.

6) et 8) Garde au sol des machines interdit.

6) Les chiroptères sont des espèces protégées qui entraînent une demande de dérogation de destruction. Les mesures ERC sont à vérifier. Respect de la distance des 200m de la lisère.

Observation n° 344 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Trichet Jacques 3 Chemin du puits Chatenet 79500 St-Vincent-La-Châtre

Défavorable au projet. 9) Saturation du territoire avec covisibilité et sentiment d'encerclement. 6) Biodiversité impactée. 9) Rapport hauteur des machines et distance des maisons pose problème. 2) Arrachage des haies n'est pas sans conséquence sur le paysage.

7) Guide éolien : La zone ne fait pas partie des possibilités de développement de l'éolien.

2) Le chemin de randonnée sera impacté malgré l'avis défavorable du conseil municipal.

Observation n° 346 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Monsieur Simon Patrick 7 rue de la Métairie 79120 Sepvret

enquête publique car avis du public non pris en compte/Etablir un moratoire en Deux-Sèvres/Suppression des subventions/Inégalité entre les départements/Avis défavorable du CNPN/Etude acoustique illégale/Arrêts de la cour d'Appel de Toulouse et du Conseil d'Etat/CE du 10 mars 2022/ Diminution de la force des vents entraîne une diminution de 10% de la production électrique/SRADDET/Circulaire du CRE du 30 août 2022/Direction de la Protection civile et une distance de 350 m par rapport aux lisières/ Remise en cause des chiffres annoncés (production électrique et évitement d'émission de CO²/Part de l'éolien dans la production de la région/Photos trompeuses sans les hameaux/lettre d'information du 6/09/2022/Exemple d'une délibération d'une commune portant sur un projet éolien/Manque d'objectivité des projets d'où intervention du C d'Etat/Pourquoi ce choix n°3/Rendement/Taxes en faveur de l'éolien/Politique énergétique remise en cause/Facture/Zone non sur le ScoT/Cartographie des zones propices (septembre 2022/Bornage irrégulier/Aggressivité des porteurs sans tenir compte des élus, des habitants, de la MRaE/Rappel du rôle du commissaire enquêteur/Bilan électrique établi par RTE 2021/Répartition en Nouvelle-Aquitaine/Problème des postes source/Moratoire urgent/Pourquoi la marque VESTAS/Les chemins agricoles doivent rester libre/Etude d'impact pas claire/Promoteurs agressifs/Données climatiques-hydrologiques-piézométriques-pollution des sols-risques sismiques/Remise en cause des politiques nationale et régionale/Manque de stabilité de la production ; catalogue DIDO montre une baisse de la production/ne profite pas aux habitants/Pas dans mon jardin/Intérêt pour certains et pas de retour pour les autres/Implantation des éoliennes : expropriation et non location/Associer les maîtres d'ouvrage avec un projet hydrogène/Non-respect du guide éolien en Pays mellois/Projet subventionné/Brouillage des ondes hertziennes/Evolution des règles AFNOR/Vendu à un fonds de pension/Norme AFNOR utilisée interdite/Non-respect des règles d'urbanisme/Maîtrise foncière et les autres choix/Incendie/N'est pas dans un couloir de vent/Postes de livraisons saturés/La maîtrise du foncier ne permet que le choix 3/Remise en cause de l'étude acoustique avec norme AFNOR inexistante/Baisse de 11% de la production avec changement climatique/Avis des conseils municipaux non pris en compte/Taxes/Elargissement du chemin/Possible de faire une modification substantielle/Délibération de St-Vincent/Arrêt du C Etat 12/12/021/Guide éolien : La zone n'est pas favorable/Refus d'une demande de ZDE/intérêt privé/

⑧ Machines / Eurobats :

Non-respect des recommandations Eurobats/Machines de plus en plus hautes/Revoir la distance des 500 m/Hauteur/sol bétonné/Artificialisation des sols/Distance non conforme avec la hauteur des machines/Distance entre habitation et machine n'est pas établie/Interrogation sur l'emplacement des machines et pourquoi le choix n°3 ?/Remise en cause des chemins utilisés pour la construction/ Travaux de raccordement postes de livraison et postes source/Machine trop haute/Engins à faible rendement/Rapport hauteur et habitations d'où un autre choix pour le site/Machine trop haute/Choix du site/Contraire aux recommandations/Précision sur les caractéristiques des machines/Apprécier la distance éoliennes-habitations en fonction de l'étude d'impact/Recyclage des machines douteux/Parcs non démembrés/Disproportion entre hauteur des machines et distance des habitations/Etude et choix du site/Non-respect des recommandations Eurobats/Principe de précaution/Près des boisements/Règle des 500 m plus adaptée/Garde au sol de 30m/

⑨ Habitations / Saturation :

Stop aux parcs éoliens en pays mellois/Trop près des habitations/Mitage du territoire/Encerclement/Connaître la distance exacte entre maison et le projet/Connaître la nature et le montant des aides pour les riverains/Quiétude du site/Deux-Sèvres saturé/Hauteur d'où trop près des maisons/Vie des habitants proches perturbée/Territoire saturé/Trop dans la région/Prendre en compte le projet « Champ Paille »/saturation 30% en Deux-Sèvres/Jurisprudence de la cour d'appel et l'encerclement des villages/Abandon des territoires comportant beaucoup d'éoliennes/Sud-Est des Deux-Sèvres surchargé/Méthode d'analyse de la saturation/Cumul/plantation et mesure de plantation pas claire/Trop /près/Mellois saturé/Parcelle ZA4 trop près des habitations/Projet entre deux hameaux séparés par 1 km/Chemin de randonnée/Ce paysage est « Notre environnement »/ Photomontage n°47 :Fort impact sur les hameaux/Enjeu faible car population vieillissante/notion de saturation élastique/Habitations éparpillées/Rapport de hauteur machines et distance réglementaire/

⑩ Mesures ERC :

③ Santé / Pollutions sonores et pollutions visuelles :

Néfaste pour la santé/Eclairage/Feux clignotants insupportables/Alternance ombre-lumière désastreuse/Pollutions/Santé prioritaire/Trouble de voisinage/Bruit insupportable/La santé est un droit/Qualité de vie dégradée/Nuisances sonores et visuelles reconnues/Qualité de vie médiocre/Quid du bien-être physique/Etude acoustique insuffisante/Distance de 599 m entre E1 et les habitations de La Bernardière/Effets d'ombrage/Distance des aérogénérateurs doit s'apprécier par rapport à l'étude d'impact/Eoliennes dans champ de vision avec lumière de façon constante/utilise une norme acoustique non reconnue/Nuisances/Bien-être des habitants/Santé/Intégralité physique et mentale et qualité de notre environnement/Bien-être des personnes remis en cause/Etude acoustique pas claire/ Quid de l'emplacement des points de mesures/Bien-être est un droit/Dépassements insupportables seront à prévoir/Bruit insupportable/Cadre de vie remis en cause/Santé oubliée/Doute sur l'étude sonore/Bien-être à conserver/Doute sur l'étude acoustique/Santé et infrasons/Dégradation de l'état de bien-être pour les personnes à proximité/Infrasons/Cadre de vie(91 ans)/Les ruraux/Bien-être du citoyen est un droit/

④ Démantèlement ; excavation :

Danger pour les propriétaires détenant des baux emphytéotiques face à la disparition des sociétés exploitantes Quid de l'obligation de démantèlement et de la provision/Non assuré par le porteur de projet/Non pris en compte dans étude d'impact/ Extraction des sols en fin de vie n'est pas réalisée/Excavation et appréciation du préfet/Doute au bout de 20 ans/quelle résine utilisée pour les pales? /Doute/Provision insuffisante/Conséquences sur les nappes phréatiques/

⑤ Immobilier :

Perte de valeur/Dévaluation/Point de vue des notaires locaux/18 visites sans suite à la vue du mât de mesures/-value/Moins-value/Possibilité de construire nulle/Moins-value obligatoire/

⑥ Environnement /Biodiversité/faune/Avifaune :

Respect de l'environnement/Socle sur nappe phréatique/Deux corridors TVB sur le site/Avifaune importante avec couloir migratoire/Implantation ailleurs/Non-respect de l'art 411-1 du CE/Derniers massifs forestiers menacés/Biodiversité menacée/Mesures ERC insuffisantes/projet en contradiction avec les règles de protection/Limite des 200 m en lisière de bois/Art L110-1 CE Principe de non régression/Mortalité importante/Non-respect des choix de la DREAL /Protection des chiroptères/Châtaigniers à protéger/Augmentation de la mortalité due aux caractéristiques des machines/Demande dérogation/ Respect de la Directive CEE n°92/43/Convention de Bonn/Pas d'étude sérieuse sur les conséquences sur la biodiversité/Couloir migratoire/C Etat du 04/02/2022/Non-respect de l'art L411-2 des espèces protégées/Choix du site discutable/Mesures ERC insuffisantes/Présence d'espèces protégées/Non-respect des 200m d'une lisière/Le dossier de DAE est non conforme à l'art L131-1/Document CERFA volet 5 n'est pas rempli/Risque fort de mortalité/Risque incendie considéré comme mineur/Dérogation de destruction/Mesures ERC à vérifier/

⑦ Divers : Incidences économiques / Site /photomontage/Association

Inutilité des éoliennes/Engraisent les promoteurs/Financement en faveur des promoteurs/Déséquilibre dans la répartition des sites/avantage financier pour les propriétaires/Faits non pris en compte par le porteur de projet/Photomontage intéressant/Comparaison des lieux d'installation en Nouvelle-Aquitaine (31% en Deux-Sèvres)/Choix sont faits en fonction des intérêts économiques et non en fonction des locaux/Photomontage de votre plaquette est trompeur (image montrant un grand arbre et une petite éolienne)/Mix énergétique nécessaire/Méthode commerciale des porteurs de projet insupportable/Développement anarchique/Réponse à faire à cette association/Travaux de bornage irréguliers/Factures toujours en hausse/ Intermittence/Opposition entre porteur et population/Répartition inégale/Non rentable/Evitement de CO2 par an nul/Gaz et charbon pour remplacer activité intermittente/Taux de retour énergétique/Provenance des matériaux/Emission de CO2, camions/Photomontage erronée (voir celui de l'observation 9)/ concertation du 25/04/2019/Dépliant de septembre non reçu/Méthode agressive/Le Poitou n'est pas une poubelle et leurs habitants des citoyens de seconde zone/Prise de position sur les énergies renouvelables/Article intitulé « Le Mythe éolien »/Doute d'une

*Bridage sans suivi de la mortalité/Mesures ERC inefficaces/Biodiversité impactée malgré des mesures ERC/
Mesure ERC (rénovation pas claire)/Remise en cause des mesures ERC suite destruction 59 ml de
haies/Mesure compensatoire incompréhensible/*

C Les personnes favorables au projet.

Une liste des personnes a été établie classée par origine (C-1)

Chaque observation a été relevée et résumée par thèmes par le commissaire enquêteur C-2).

C-1 Les personnes favorables au projet.

	Web	Email	Courrier Registre
♦ Monsieur Sarrazin Pierre (Observation 11 et 12)			X
♦ Monsieur Rollin Gérard (Observation 18)	X		
♦ Monsieur Leblanc David (observation 33)	X		
♦ Anonyme (Observation 40)		X	
♦ Madame Samuel Françoise (Observation 60)		X	
♦ Monsieur Garros Aurélien (Observation n° 71)	X		
♦ Anonyme (Observation n° 74)		X	
♦ Monsieur Fanet Olivier (Observation n° 75)			X
♦ Monsieur Wetzel Winfried (Observation n° 79)		X	
♦ Madame Desableau Yvette (Observation n° 81)		X	
♦ Monsieur Henry Désiré (Observation n° 84)		X	
♦ Monsieur Tissot Vincent (Observation n° 85)		X	
♦ Anonyme (Observation n° 86)		X	
♦ Madame Chantelauze-Monfort Maria (Observation 140)		X	
♦ Anonyme (Observation n° 141)		X	
♦ Monsieur Hernandez (Observation 146)		X	
♦ Anonyme (Observation 151)		X	
♦ Seb Banc (Observation 152)		X	
♦ Monsieur Arnouil Jean-Claude (Observation 188)		X	
♦ Anonyme (Observation 191)		X	
♦ Monsieur Arnouil Jean-Claude (Observation 208)			X
♦ Monsieur Boucard Christophe (Observation 209)			X
♦ Monsieur Arramonde Thierry (Observation 217)		X	
♦ Madame Dujancourt Michelle (Observation 220)		X	
♦ Monsieur de Villecourt Jacques (Observation 224)		X	
♦ Anonyme (Observation 231)		X	
♦ Monsieur Lavigne Jacky (Observation 233)		X	
♦ Anonyme (Observation 242)		X	
♦ Monsieur Tizon Joël (Observation 243)		X	
♦ Monsieur Moinard Daniel (Observation 268)		X	
♦ Anonyme (Observation 284)		X	

	Web	Email	Courrier Registre
♦ Anonyme (Observation 285)	x		
♦ Anonyme (Observation 286)	x		
♦ Anonyme (Observation 297)	x		
♦ Anonyme (Observation 305)	x		
♦ Monsieur Roux Benoît (Observation 318)	x		
♦ Monsieur Ducasse Christian (Observation 319)	x		
♦ Anonyme (Observation 345)			x

C -2 Relevé des observations favorables par le commissaire enquêteur.

Observation n° 11 et 12 Web : Monsieur Sarrazin Pierre 350 avenue de Niort 79360 Beauvoir sur Niort.
L'intérêt général dépasse l'intérêt des habitants locaux.

Favorable. Electricité verte.

**Observation n° 18 Web : Monsieur ROLLIN Gérard 1, rue du Colonel Pierre Avia
75730 PARIS CEDEX.**

Société spécialisée dans les travaux publics en particulier dans les travaux d'élaboration des parcs éoliens.

Observation n° 33 Web : Monsieur LEBLANC David 4 rue G Philippe 16710 Saint Yrieix
Valeur ajoutée.

Observation n° 40 Web : Anonyme

Anthropisation bénéfique.

Observation n° 60 Web : Madame Samuel Françoise 272 route de la treille 33660 Porcheres

Favorable au projet. Remplacement de l'énergie fossile.

Observation n° 71 Web : Monsieur GARROS Aurélien 10 Rue Jean Barrière 33700 Mérignac

Favorable au projet : Va dans le bon sens

Observation n° 74 Web : Anonyme

Favorable.

Observation n° 75 Web : Monsieur Fanet Olivier 81 route de la planche 87220 boisseuil

Favorable au projet.

Observation n° 79 Web : Monsieur Wetzel Winfried Le Grand Bacayron 40110 Morcenx-la-Nouvelle

Favorable au projet

Observation n° 81 Web : Madame Desableau Yvette Le Grand Bacayron 40110 Morcenx-la-Nouvelle

Très favorable au projet.

Observation n° 84 Web : Monsieur HENRY Désiré 14 rue de cassou bâtiment 1 64600 ANGLET

Favorable au projet. Nécessité de développer les énergies renouvelables

Observation n° 85 Web : Monsieur TISSOT Vincent 5, rue de la futaie 16730 LINARS

Favorable au projet.

Etudes menées pertinentes.

Observation n° 86 Web : Anonyme

Favorable

Observation n° 140 Web : Madame Chantelauze-Monfort Maria

Favorable au projet

Observation n° 141 Web : Anonyme

Favorable au projet.

Observation n° 146 Web : Monsieur HERNANDEZ Christophe 33700 MERIGNAC

Favorable au projet. 8) Approche méthodique qui a conduit à redimensionner le projet du parc à 3 éoliennes.

Distance des 500 m respectée.

Observation n° 151 Web : Anonyme

Favorable au projet.

Le prix moyen de 63 €/MWH utilisé pour établir votre budget n'est pas acquis. Qu'en est-il ?
Ce prix moyen n'est-il pas surévalué

Par ailleurs avez-vous l'intention de faire participer le public à la réalisation du projet pour obtenir un complément de rémunération ?

② Les différentes mesures de bridage envisagées au travers des mesures ERC décrites dans le dossier de DAE sont-elles comprises dans le business plan ?

③ Pourquoi avoir établi votre analyse des impacts sur les chiroptères avec des éléments erronés ?
NCA Environnement fonde son raisonnement sur les recommandations européennes Eurobats, ce qui sous-tend l'acceptation des règles formulées par cet organisme, en particulier celles des 200 m calculés en bout de pale et non par rapport au pied de l'éolienne (Cf. définition de la distance par rapport à une éolienne).

Suivant les tableaux ci-dessous :

Tableau 146 : Distance des éoliennes aux lisières et enjeux associés

Nom de l'éolienne	Occupation du sol de la parcelle d'implantation	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies	
		Boisement/fourré	Haie relictuelle arborée
Eolienne E1	Culture	156 m	-
Eolienne E2	Culture	171 m	-
Eolienne E3	Culture	182 m	103 m

Légende : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible

Vous auriez dû prendre en considération les distances (tableau 106 et non celle du tableau 146) existant entre le bout de pale et la haie pour l'éolienne E3 et le bois de la Foye pour toutes les éoliennes

Dans ce cas les distances deviennent par rapport :

Au bois de la Foye : E1/105 m ; E2/118m ; E3/128m.

A la haie longeant la E3/61m.

L'éolienne E3 pose aussi le problème du respect d'une distance 50 m par rapport à la haie présente sur le chemin de randonnée 61m pour 50m.

Tableau 106 : Distance des éoliennes aux lisières et enjeux associés

Nom de l'éolienne	Occupation du sol de la parcelle d'implantation	Distances aux lisières les plus proches suivant les typologies	
		Boisement/fourré (enjeu fonctionnel faible)	Haie relictuelle arborée (enjeu fonctionnel fort)
Eolienne E1	Culture	Mât : 156 m Bout de pale : 105 m	-
Eolienne E2	Culture	Mât : 171 m Bout de pale : 118 m	-
Eolienne E3	Culture	Mât : 182 m Bout de pale : 128 m	Mât : 103 m Bout de pale : 61 m

Quelles sont les conséquences à tirer de cette confusion ?

Observation n° 152 Web : Seb Banc*Favorable au projet.***Observation n° 188 Web : Monsieur Arnouil Jean-Claude Le Bourg 24440 Monsac***Favorable au projet. Les habitants devraient profiter de ce projet au travers d'un financement participatif.***Observation n° 191 Web : Anonyme***Favorable au projet. Serait un investisseur potentiel. Il faudrait faire participer les habitants situés à proximité.***Observation n° 208 Email : Monsieur Jean-Claude Arnouil***Favorable au projet. Voir Contribut. 188***Observation n° 209 Email : Monsieur Boucard Christophe Monsac 24440***Favorable au projet. Les habitants devraient profiter de ce projet au travers d'un financement participatif.***Observation n° 217 Web : Monsieur ARRAMONDE Thierry 8B avenue Phénix Haut Brion
33600 PESSAC***Favorable au projet. J'investis dans les énergies renouvelables.***Observation n° 220 Web : Madame Dujancourt Michelle 91 ter rue Blanche Neige 33210 LANGON***Favorable au projet. Evite les émissions de CO2.***Observation n° 224 Web : Monsieur de VILLECOURT Jacques 30 Avenue du Maréchal Leclerc 33700
Mérignac***Favorable au projet.***Observation n° 231 Web : Anonyme***Favorable au projet.***Observation n° 233 Web : Monsieur Lavigne Jacky***Favorable au projet. A participé au financement du mât de mesures.***Observation n° 242 Web : Anonyme***Favorable au projet. Moins dangereux que le nucléaire.***Observation n° 243 Web : Monsieur TIZON Joël 47480***Favorable au projet.***Observation n° 268 Web : Monsieur Moinard Daniel 25 route de Poitiers 86340 Nouaillé-Maupertuis***Favorable au projet.***Observation n°284 Web : Anonyme***Favorable au projet.***Observation n° 285 Web : Anonyme***Favorable au projet.***Observation n° 286 Web : Anonyme 11 Avenue Paul Lapie 33400 TALENCE***Favorable au projet.***Observation n° 297 Web ; Anonyme***Favorable au projet.***Observation n° 305 Web ; Anonyme***Favorable au projet.***Observation n° 318 Web : Monsieur Roux Benoît***Favorable au projet.***Observation n° 319 Web : Monsieur Ducasse Christian 21 rue des écoles 17200 Royan***Favorable au projet.***Observation n° 345 Mairie de St-Vincent-La-Châtre : Anonyme***Favorable au projet.***III Questions du commissaire enquêteur.**

① Vu les caractéristiques du parc éolien de la Foye, vous aurez recours à la procédure d'appel d'offre à laquelle s'ajoutera le complément de rémunération sous forme de prime financée par contribution au service public (CSPE).

Monsieur Van de Sompele a pu consulter pendant toute la durée de l'enquête le registre dématérialisé composé des observations :

- ✓ Inscrites directement sur le registre dématérialisé (Web),
- ✓ En provenance de l'adresse mail (Email),
- ✓ Enregistrées sur le registre papier mis à la disposition de la mairie de St-Vincent-La-Châtre (Courrier, Mairie de St-Vincent-La-Châtre).

Cette organisation mise en place a ainsi permis pour ERG Développement d'avoir rapidement l'ensemble des observations.

Le procès-verbal a été fait en double exemplaire et comprend :

- ◆ Le présent procès-verbal de 41 pages,
- ◆ La pétition composée d'une lettre en date du 19 septembre 2022, d'une liste de signataires intitulée « Non à l'implantation d'éoliennes sur les communes de Saint Vincent La Châtre et Chail », d'une liste de signataires intitulée « Stop à l'éolien en pays mellois ». (48 pages recto-verso)
- ◆ L'ensemble des contributions enregistrées au niveau du registre dématérialisé qui a été tenu par la société Préambules. (54 pages recto-verso)

Ces documents ont été remis à Monsieur Van De Sompele le 27 octobre 2022 à la mairie de Saint-Vincent-La-Châtre.

Afin de me permettre de rédiger mon rapport et d'établir mes conclusions définitives, j'ai rappelé à Monsieur Van De Sompele Cyril, chef de projets, représentant la société ERG Développement qu'il dispose d'un délai de 15 jours à compter du 27 octobre 2022 pour me faire parvenir son mémoire en réponse.

Fait à Saint Maixent l'Ecole
Le 25 octobre 2022

Le commissaire enquêteur
Pierre GUILLON

Le Demandeur
ERG Développement
Représentée par
Monsieur Van De Sompele

